



Ryan Kane et Trevor Wambach échangés contre un gros frappeur droitier

QUÉBEC, LE VENDREDI 13 JUILLET 2001

www.lesoleil.com

Les petits ponts, une « monnaie d'échange »

« Il n'y a pas de factures cachées », se défend la ministre Louise Harel

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La ministre des Affaires municipales Louise Harel se défend bien de transférer des coûts cachés aux nouvelles villes qui passeront dans la catégorie des villes de plus de 100 000 habitants en leur refilant l'entretien, voire la reconstruction d'environ 178 ponts d'une valeur à neuf de 80 millions \$.

« Au ministère des Transports, on m'affirme solennellement qu'il n'y a jamais eu de décision de prise à cet effet », a déclaré la ministre lors d'un entretien téléphonique. Le comité tripartite de la table Québec-municipalités doit remettre son rapport le 15 septembre.

Dans un communiqué émis conjointement avec son collègue des Transports, Guy Chevette et Louise Harel « démentent » les informations du SOLEIL, pourtant obtenues auprès de leurs ministères, mais ils ne nient pas que le transfert des ponts municipaux devait servir de monnaie d'échange à la prise en charge des ponts stratégiques.

« Notre intention n'est pas de donner des charges additionnelles aux municipalités », confirme une porte-parole du ministre Guy Chevette.

« Je réitère que le gouvernement n'a pas l'intention de faire des économies sur le dos des municipalités à l'occa-



Louise Harel

sion des regroupements », ajoute la ministre Harel.

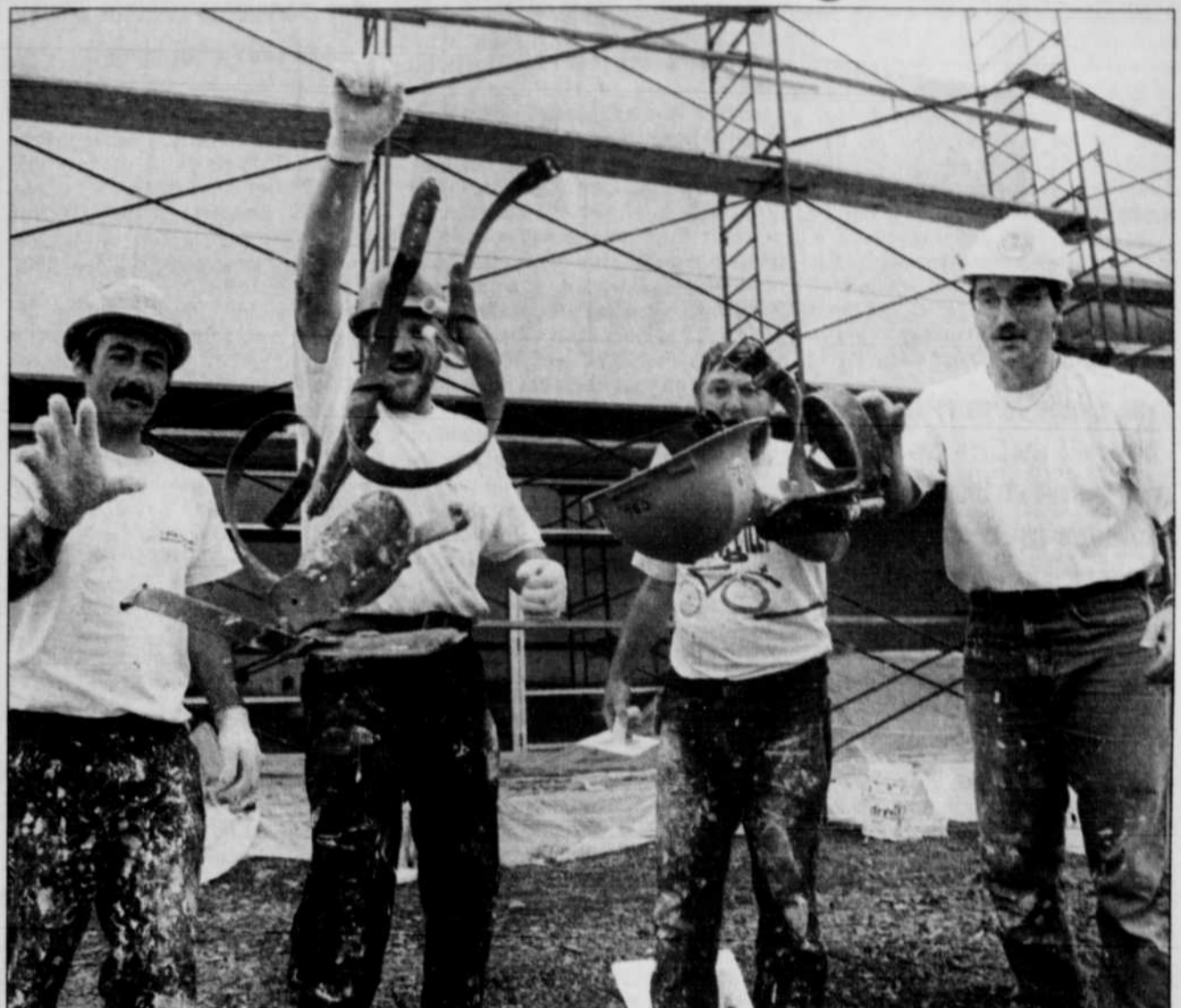
« Il n'y a pas de factures cachées ! Nous avons mis sur pied un comité tripartite avec la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités et mon collègue des Transports (Guy Chevette) a rencontré la table Québec-municipalités. Il y a eu un bulletin interne d'avis, rien de caché ! », dit M^{me} Harel en rappelant que le ministère des Transports avait ainsi décidé de prendre à sa charge 30 ponts « municipaux » d'importance stratégique qui nécessiteront des travaux de réparation de 65 millions \$ dans les cinq prochaines années, et qu'en contrepartie, les 1,6 million \$ requis pour l'entretien annuel des 180 ouvrages (sur

Voir PONTS en A 2 >

AUTRE TEXTE

□ Réactions des maires Page A 3

Bonnes vacances, les gars !



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Étendre du crépi, ce n'est pas terrible sous la pluie. Parlez-en à Mario Bibeau, à Joachim Tremblay, à Patrice Bibeau et à Stéphane Boivin, du chantier Jules-Vernes à Sainte-Foy... Il était temps que commencent les vacances de la construction ! En congé, pluie ou pas, le moral est toujours au beau fixe. Page A 3

RETOUR DE GAINS DES APPAREILS VIDÉOS

Mise en demeure de Loto-Québec à un universitaire

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — Loto-Québec veut « museler » et intimider un universitaire qui soutient que la société d'État retourne aux parieurs une part insuffisante des sommes qu'ils misent dans les loteries vidéo.

Le Syndicat des professeurs de l'Université de Québec à Montréal se porte ainsi à la défense de Pierre P.

Tremblay. Le politologue a reçu une mise en demeure de la part de Loto-Québec. Elle lui enjoint de « cesser immédiatement les propos diffamatoires quant au taux de retour des appareils vidéo ».

Selon la Régie des alcools, des courses et des jeux, 53 % des sommes déposées dans ces machines doivent revenir dans les poches des joueurs. Loto-Québec affirme que son pourcentage atteint 92 %. Son calcul tient

compte du fait que beaucoup de clients remettent en jeu leurs gains.

Dans une entrevue au SOLEIL, M. Tremblay a indiqué récemment que cette estimation ne reflète pas « la réalité (...) écrite noir sur blanc dans le dernier rapport annuel de Loto-Québec : les Québécois ont joué 4,5 milliards \$ et ils ont empoché 3,4 milliards \$. Ça fait un taux de retour de 76,7 % ».

Voir LOTO-QUÉBEC en A 2 >

GRÈVE ILLÉGALE DE 1999

461 700 \$ d'amendes aux infirmières

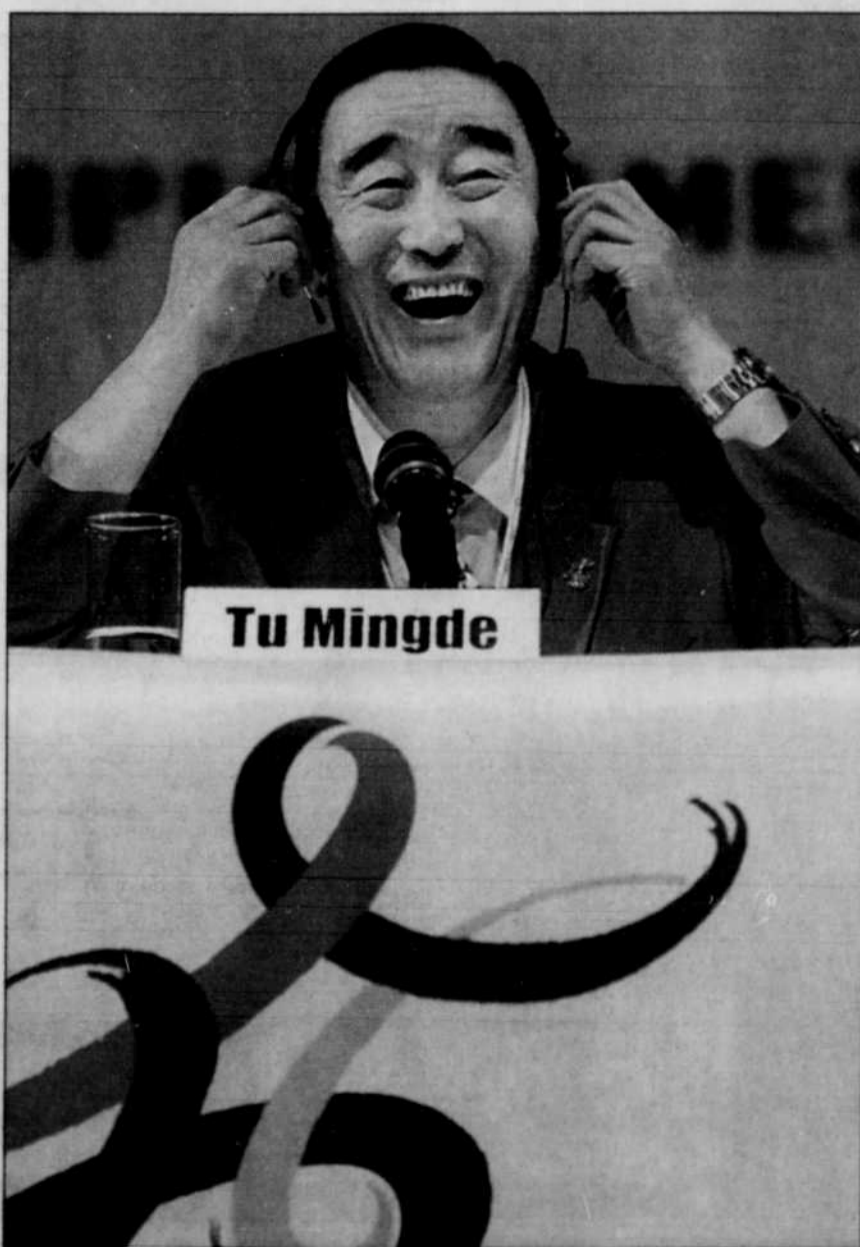
RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

QUÉBEC — Le ministère public ayant accepté de retirer 124 des 143 constats d'infraction signifiés lors de la grève illégale de juin 1999, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec et 18 de ses syndicats affiliés ont plaidé coupable hier à l'accusation d'avoir déclenché l'arrêt de travail. Les amendes minimales totalisant 461 700 \$ leur ont ensuite été imposées.

Le juge Rosaire Vallières a accordé un délai de 30 mois pour acquitter les amendes et il n'a imposé le paiement des frais de 2643 \$ qu'à la FIQ alors que les syndicats affiliés en sont dispensés. Quant à l'amende minimale pour chacune des infractions, elle s'élevait à 24 300 \$.

Évidemment, ce dénouement résulte d'une entente de règlement entre la FIQ et le ministère public qui, non seulement a accepté de retirer les constats d'infraction d'avoir fait la grève, mais se contentait de recommander au tribunal l'imposition de l'amende minimale. Le directeur des

Voir AMENDES en A 2 >



Tu Mingde

Le chef de la délégation a fait rire plusieurs fois les journalistes avec son air jovial, sympathique et à la limite un peu clownesque.

Pékin vole le spectacle

FRÉDÉRIC TREMBLAY
Collaboration spéciale

MOSCOU — Depuis le tout début du long marathon qui doit couronner la ville gagnante pour les Jeux de 2008, la question des droits de l'homme est supposée faire trébucher la candidature de Pékin. Or, paradoxalement, elle sera peut-être celle qui la propulsera la première à la ligne d'arrivée.

Hier après-midi, les cinq villes candidates ont fait valoir les points forts de leur candidature respective pendant

une quinzaine de minutes suivit d'une période de questions pour les centaines de membres de la presse réunis dans un hôtel du centre-ville de Moscou. Pékin a tout simplement

volé le spectacle avec charme. Le chef de la délégation a fait rire plusieurs fois les journalistes avec son air jovial, sympathique et à la limite un peu clownesque.

Par contre, cela n'a pas empêché les

Voir PÉKIN en A 2 >

AUTRE TEXTE

□ Olympiques et politique Page A 7

AUJOURD'HUI



Les Arts

Une découverte! On a beau être vendu à l'avance par la voix chaude d'Amina, la découvrir sur scène, comme hier au Parc de la francophonie, est une révélation. Le vrai charme opère toujours instantanément ! Les textes sur le Festival en pages A4, E2, E3, E4 et E5

LA MÉTÉO



Maximum 22, minimum 13

Nuageux faible pluie le matin. Demain, nuageux avec quelques averses. Détails page E 36

Précipitations (à 13 h hier)

Ce mois-ci: 27,4 mm Lan dernier: 26,8 mm Cette saison: 187,7 mm Saison dernière: 290,4 mm

QUÉBEC, 105^e ANNÉE, N° 192 FLORIDE, 1,75 \$ US MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 27657 00075

LES SUITES

PÉKIN

Suite de la Une

journalistes de « tester » les Chinois sur la question de la violation des droits de l'homme. « Si Pékin obtient les Jeux de 2008 et que je me présente sur la place Tiananmen l'an prochain avec un petit drapeau du Tibet, a demandé un journaliste de l'Allemagne, est-ce que je vais me faire arrêter? »

« Non !, a répondu le chef de la délégation chinoise. Si vous voulez manifester, vous n'aurez qu'à faire une demande officielle auprès des autorités et on vous laissera tranquille. »

Mercredi dernier, quelques personnes ont manifesté pour la libération du Tibet, donc contre la candidature de Pékin, juste en face du bâtiment où se tient la 112^e session du CIO. Ils crouissaient maintenant dans une prison russe. On dit qu'en Russie aussi, il faut une permission pour manifester.

La délégation chinoise ne nie pas qu'elle a un problème de respect des droits de la personne, mais, du même souffle, elle explique que la situation s'est améliorée depuis quelques années et que les Jeux sont une occasion rêvée d'ouvrir la Chine sur le monde et de changer la situation. Cette carte dans le jeu de Pékin pourrait s'avérer très payante selon certains experts.

Le déluge de protestations contre la violation des droits de l'homme en Chine pourrait provoquer une contre-réaction chez les membres du CIO

Alain Lunzenfichter est le rédacteur en chef du journal *L'Équipe* en France. Il est aussi le vice-président de l'Association internationale des journalistes sportifs. Il révèle que des membres du Comité international olympique ont reçu jusqu'à 1000 courriels en une semaine contre la violation des droits de l'homme en Chine. Il explique que cette façon de faire risque de provoquer une contre-réaction parmi les membres du CIO qui ont reçu cette tornade de messages.

« Les membres du CIO commencent à être fatigués d'en entendre parler et, pour bien montrer leur indépendance, il y en a beaucoup qui voteront pour Pékin. »

Les délégations refusent mordicus de critiquer les candidatures des autres pays. Par contre, les langues se délient quelque peu dans des rencontres moins officielles.

« Qu'est-ce que je dois faire quand un de mes enfants agit mal? Je le punis ou je le récompense? », demande un membre de la candidature de Toronto dans l'optique du choix de Pékin par le CIO. « Il ne faut pas l'isoler davantage », dirait le premier ministre du Canada, Jean Chrétien. C'est du moins ce qu'il répond aux groupes de pression qui lui reprochent constamment de faire des affaires en Chine alors qu'on y viole les droits de l'homme.

La délégation canadienne insiste pour dire que les athlètes sont au centre de sa candidature et non la politique. Les Chinois pensent la même chose de leur candidature. Le sujet des droits de l'homme n'a rien à voir avec le sport, disent-ils.

Aujourd'hui, le CIO décidera si elle punit la Chine ou si elle la récompense.

PROCÉDURE

Toutes les villes candidates feront d'abord leur présentation finale de 45 minutes devant l'assemblée générale du CIO. Le scrutin doit commencer à 9h45, aujourd'hui.

La ville ayant récolté le moins de votes sera éliminée à l'issue de chaque ronde jusqu'à ce qu'une ville obtienne la majorité des votes. Le scrutin devrait être terminé vers 10h45.

Les membres du pays ayant une ville candidate n'ont pas le droit de voter tant que leur ville est toujours dans la course. Cela signifie qu'un maximum de 109 délégués devraient voter lors de la première ronde et que 55 votes seront nécessaires pour obtenir la victoire.

AMENDES

Suite de la Une

affaires pénales au ministère de la Justice, M^{re} Jean-Guy Moulin, a qualifié l'entente de « juste et raisonnable ». S'il avait fallu faire des procès dans chaque dossier impliquant la FIIQ ou l'un de ses 18 syndicats, aux quatre coins du Québec, on aurait dû prévoir beaucoup de temps, d'argent et de déplacements.

RIEN À GAGNER D'UN PROCÈS

Se disant satisfaite du règlement du dossier, la vice-présidente de la FIIQ, Lina Bonamie, a indiqué que des discussions avec ses procureurs ont aussi amené la Fédération à conclure qu'elle n'aurait rien gagné à tenir des procès. Il risquait d'en coûter beaucoup plus cher aux infirmières.

Cette nouvelle facture, vraisemblablement la dernière, n'a toutefois pas érodé la conviction des syndiquées selon laquelle leur grève de 1999 était légitime. Il semble par ailleurs que leur situation financière s'est finalement améliorée et qu'elles sont en mesure de faire face aux amendes imposées. Seule représentante de la FIIQ en cour hier, la trésorière, Lise Martel, a d'ailleurs déclaré à la blague que son carnet de chèques était prêt.

Si les infirmières ne s'attendent plus à aucun autre coût découlant de leur grève illégale, M^{re} Bonamie a rappelé qu'encore durant un an, l'employeur s'abstiendra de prélever automatiquement à la source les cotisations syndicales. La sanction imposée à l'origine était de 12 semaines d'interruption des prélèvements par journée de grève. Selon M^{re} Bonamie, la grève avait déjà coûté 11 millions \$

aux infirmières de la FIIQ puisqu'une pénalité d'une journée de salaire leur avait aussi été imposée par journée de grève.

Lorsque les constats d'infraction avaient été émis, le procureur général réclamait 75 000 \$ pour chacun, plus des frais de 3150 \$. Au total, il fallait compter un peu plus de 11 millions \$.

On reprochait à la FIIQ et à ses syndicats affiliés d'avoir contrevenu à la Loi assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la san-

La nouvelle facture n'a pas érodé la conviction des infirmières que leur grève de 1999 était légitime

té et des services sociaux et à la Loi assurant la prestation des services de soins infirmiers et de services pharmaceutiques. Le poursuivant alléguait « l'impact de l'arrêt de travail sur l'organisation des établissements et le danger de préjudice pour les bénéficiaires ».

Dès le départ hier, toutefois, M^{re} Moulin a retiré deux constats pour chaque syndicat puisqu'ils reprochaient aux infirmières d'avoir déclenché la grève à des dates où, en fait, elles la poursuivaient. Il en a retiré d'autres parce qu'ils visaient des groupes de quelques infirmières travaillant dans deux pavillons différents et que des constats les visaient déjà. Puis, les constats d'avoir fait la grève ont été retirés lorsque le procureur des infirmières, M^{re} Giuseppe Sciortino, a signifié qu'elles plaident coupable à ceux d'avoir déclenché l'arrêt de travail.

PONTS

Suite de la Une

la base de 2% de leur valeur) était bien minime!

On se rappelle qu'en 1993, lors de la réforme Ryan, les municipalités n'étaient pas prêtes à assumer les coûts d'entretien de leurs ponts lorsqu'elles ont hérité de la responsabilité de leurs routes. Elles ont bénéficié d'un délai de quatre ans, jusqu'au 1^{er} avril 1997, pour les ponts... délai qui s'est prolongé indéfiniment.

Il s'est révélé à l'usage que la plupart des villes étaient incapables d'entretenir leurs ponts d'importance compte tenu de leurs coûts élevés de réparation. Le ministère n'avait guère le choix que de les reprendre par l'entremise de la loi 7.

Le critique libéral des affaires municipales et député de Hull, Roch Cholette, voit là un autre effet des amendements de la loi 29 adoptés au petit matin, le 21 juin dernier.

« Les ponts ne sont que la pointe de l'iceberg avec les logements sociaux et bien d'autres transferts dont on mesure encore difficilement les conséquences. M^{re} Harel cache les vrais coûts de transition des nouvelles villes et le ministre Jacques Léonard trouve des définitions magiques pour ne pas reconnaître ces coûts », dit M. Cholette.

Il rappelle que depuis un an « la ministre avait parlé de baisse de taxes, puis de gel de taxes, puis d'une hausse de 5% sur la taxe foncière, puis sur le taux de la taxe foncière pour finalement aboutir au taux global de taxation tout en excluant le taux d'inflation », bref, « que les citoyens des villes fusionnées n'étaient pas au bout de leurs surprises ».

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale et ses régions	3 à 6
Le Québec et le Canada	7 à 9
Le Monde	10 et 12
Opinions	11

CAHIER B

Argent	1 à 8
Bourses	3 à 5
Décès	6 et 7

EXTRA

Week-end	2 à 7
Télévision	8 et 9
Arts et spectacles	10 à 17
Votre agenda	18
Diversissements	19 et 20
Annonces classées	21 à 25
Sports	25 à 35
Statistiques	26 à 28
André-A. Bellemare	29
Pierre Houde	30

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	844-4444
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, J7C
Terminus Québec, Québec, G1K 1J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est publié et édité par LE SOLEIL, une division de la société 3834310 Canada inc., membre de Gesca Itée. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec, par Imprimerie Canada, une division de la société 3834301 Canada inc. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

Fusillade à Montréal: deux blessés

MONTRÉAL (PC) — Un cambriolage suivi d'une fusillade qui a fait deux blessés, un policier et le suspect, a plongé le cœur du quartier des affaires de Montréal dans le chaos, hier.

Des policiers du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) ont blessé un individu qui prenait la fuite après avoir atteint par balles un agent l'ayant pris en chasse, à la suite d'un vol commis dans une succursale de la Banque de Montréal, rue Sainte-Catherine.

L'individu d'une cinquantaine d'années a fait irruption dans la banque, vers 15h15, armé d'un revolver. On ignorait encore, en fin de soirée, s'il avait réussi à s'emparer de la caisse,

mais chose certaine, il a dû prendre la fuite. Alors qu'il courait dans la rue University, en direction sud, un agent l'a aperçu et pris en chasse quand il a tourné à gauche, rue Cathcart. C'est là que la fusillade a éclaté, ameutant les passants et les travailleurs des nombreux bureaux des environs.

« Il y a eu des coups de feu, le policier a été atteint et s'est effondré sur les lieux », a déclaré Alain Barbagallo, inspecteur en chef du SPCUM.

Le policier, André Leclerc, et le malfaiteur auraient échangé plusieurs coups de feu devant une bijouterie, selon des témoins. Le suspect s'est ensuite dirigé vers un taxi, près du square Phillips, pour s'enfuir en séques-

trant le chauffeur. Il a ainsi poursuivi sa course en voiture jusqu'à l'angle de la rue Saint-Alexandre et du boulevard René-Lévesque, où d'autres agents à bord de voitures de patrouille l'ont intercepté.

« Il y a eu un autre échange de coups de feu dans lequel le suspect a été atteint », a précisé M. Barbagallo.

Dans le feu de l'action, une balle a fait voler en éclats la lunette arrière du taxi. Selon plusieurs témoins, l'individu aurait alors reçu une balle dans le bras.

L'ultime fusillade s'est déroulée à deux pas du consulat des États-Unis. Tant le suspect que le policier reposent dans un état stable, et on ne craint pas pour leur vie.

LOTO-QUÉBEC

Suite de la Une

La société d'État a répliqué mardi. Un huissier a remis au spécialiste des politiques de finances publiques une mise en demeure au sujet, mentionne-t-elle, « de vos déclarations fausses et erronées ». Non seulement veut-elle que « cessent immédiatement les propos diffamatoires », mais elle exige que les faits soient rétablis dans les médias qui ont interrogé l'universitaire.

Selon Loto-Québec, les propos ont été « tenus soit avec intention malicieuse ou du moins sont le résultat de négligence grossière et causent à notre clientèle des dommages sérieux. (...) À défaut d'obtempérer à la mise en demeure, les procédures légales seront instituées ».

Hier, en fin de journée, Pierre Lebuvis, premier vice-président du syndicat auquel appartient M. Tremblay, a condamné « ce geste d'intimidation de Loto-Québec comme une atteinte grave à la liberté académique, à l'autonomie universitaire et au droit du public à s'interroger sur les méthodes de calcul des sociétés d'État ».

Dans un communiqué de presse, M. Lebuvis suggère que Loto-Québec a négligé de contacter l'universitaire avant que ses avocats ne lui adressent la lettre. Il souligne qu'il ne se prononce pas sur l'interprétation défendue par les uns et les autres. « Ce que le syndicat dénonce, c'est le procédé qui cherche à évacuer un libre débat sur une question d'intérêt public et faire en sorte qu'un professeur ne puisse exercer sa fonction critique dans une société démocratique. »

Joint à l'UQAM, M. Lebuvis a rappelé que les experts ont l'habitude de la confrontation des idées et que, dans les colloques, « ça joue dur, des fois. Loto-Québec, elle, refuse de jouer le jeu. Elle se contente de dire à M. Tremblay qu'il doit arrêter de parler ».

Contacté en début de soirée, M. Tremblay a confirmé que Loto-Québec ne lui a pas parlé avant d'y aller de la mise en demeure. Il a souligné que tout a commencé lorsqu'il a été invité à commenter le dossier du jeu pathologique, sur les ondes de RDI. « La société d'État avait refusé de participer à l'émission! »

L'universitaire s'est dit nullement intimidé. Il continuera d'émettre son opinion. « Je m'en tiens à ma spécialité », les finances publiques. Il a insisté sur l'apport des revenus des loto-vidéos, sans qui le gouvernement devrait dire adieu au déficit zéro.

C'est d'ailleurs cette importance des recettes qui pourrait être à l'origine de ce qu'il perçoit comme une tentative de le bâillonner. « Admettons que Loto-Québec ne peut faire la démonstration qu'il n'y a pas un retour de 83%, a-t-il posé comme hypothèse. Un, elle viole la loi. Deux, elle s'expose à un recours collectif. »

Selon le syndicat, c'est la première fois qu'une société d'État utilise une telle façon de faire. Mais des pressions contre la liberté académique et l'autonomie universitaire « sont plus fréquentes qu'on ne le croit », a fait savoir M. Lebuvis. La Fédération des professeurs d'université du Québec vient d'ailleurs de publier un recueil de citations sur le sujet, a-t-il indiqué.

loto-québec résultats

31 jours à l'avance

NUMÉRO COMPLET	100 000 \$	4 DERNIERS CHIFFRES	100 \$
5 DERNIERS CHIFFRES	1 000 \$	3 DERNIERS CHIFFRES	30 \$
		2 DERNIERS CHIFFRES	20 \$

Numéro gagnant: 2001-07-13 **683713**

(numéros décomposables)

2001-07-01	775682	2001-07-07	392450
2001-07-02	129091	2001-07-08	086642
2001-07-03	352196	2001-07-09	211691
2001-07-04	661535	2001-07-10	035208
2001-07-05	541253	2001-07-11	579684
2001-07-06	148830	2001-07-12	546922

Les modalités d'encaissement des billets gagnants passent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Le jeu doit rester un jeu

loto-québec résultats

649 Tirage du 2001-07-11

GAGNANTS		LOTS	
6/6	1	2 000 000,00 \$	
5/6+	8	62 015,40 \$	
5/6	224	1 771,80 \$	
4/6	12 168	62,50 \$	
3/6	222 829	10,00 \$	

Numéro complémentaire: **01** Ventes totales: 12 301 737 \$ Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$

49 Tirage du 2001-07-11

GAGNANTS		LOTS	
6/6	1	1 000 000,00 \$	
5/6+	1	50 000,00 \$	
5/6	17	500,00 \$	
4/6	1 022	50,00 \$	
3/6	15 168	5,00 \$	

Numéro complémentaire: **03** Ventes totales: 841 552,50 \$

Promotion Double Jeu Tirage du 2001-07-11

GAGNANTS		LOT	
104		96,15 \$	

*Seules les sélections participant au Loto 649 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Panéo Tirage du 2001-07-12

03	09	14	15	16	18	22	25	26	28
29	34	40	41	42	45	47	53	66	67

15 à 2020 1 000 000 \$ 11/20 50 \$ 3/20 5 \$

Structure des lots: 14/20 10 000 \$ 10/20 20 \$ 2/20 10 \$

13/20 1 000 \$ 9/20 10 \$ 1/20 20 \$

12/20 500 \$ 8/20 5 \$ 0/20 500 \$

Conditions Tirage du 2001-07-12

3	890	4	0919
---	-----	---	------

NUMÉRO: 513103

Extra Tirage du 2001-07-12

3	890	4	0919
---	-----	---	------

NUMÉRO: 501349

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants passent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

place Leclerc Desjardins déménagement aux Jardins de l'Hôtel-de-Ville

programmation du 13 juillet

13 h 30	École de Cirque de Québec (cirque interactif)	Québec
14 h 30	Atelier de marionnettes du Musée du Québec	Québec
15 h	MusicaBrass	France
16 h	Musicalcore Orchestre	Québec
16 h 30	Ophaboom Theatre	Grande-Bretagne
17 h 30	Kiak	Québec
21 h 30	Les Extensibles	France

Bell Festival d'été de Québec

RESTO TABLE Réservez pour Noël!

Fête à Dominic Samedi chez Olivier!

Réunir la gang pour le dîner

Sortez plus, prenez l'bus!

METRO Hydro Québec air transat

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

VACANCES DE LA CONSTRUCTION

Le signe officiel du début de la belle saison

Le tiers de tous les travailleurs décrochent durant la deuxième moitié de juillet

MÉLANIE SAINT-HILAIRE
MSHilaire@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Instaurées il y a 30 ans, les vacances de la construction sont désormais bien ancrées dans les moeurs. Si bien que 50% des Québécois considèrent ce congé comme le signe officiel du début de la belle saison!

C'est ce que révèle une petite enquête que la maison de sondage SOM a menée en juin dernier pour le compte de la Commission de la construction du Québec.

Cette année comme toutes les autres, les chantiers s'immobiliseront pendant les deux dernières semaines de juillet. La très grande majorité des 120 000 travailleurs québécois de la construction partiront en vacances le dimanche 15 pour retourner au travail le dimanche 29 juillet.

1 200 000 VACANCIERS

L'enquête indique que le tiers de tous les travailleurs québécois, soit environ 1 200 000 personnes, prennent aussi leurs vacances d'été pendant les deux dernières semaines de juillet.

Les gens de la construction ne constituent donc que 10% de la foule de vacanciers qui envahissent les hôtels, les plages et les lieux de villégiature pendant cette période.

Les attractions touristiques seront toutefois très fréquentées dans les jours à venir. Le guide Internet Yahoo Canada a même profité de cette frénésie estivale en aménageant hier un coin de plage au centre-ville, à la grande place du complexe Desjardins, pour inviter les estivants à relaxer... et à visiter son site cybernétique.

La SQ se fera plus présente sur les routes

Vu que ces deux semaines de congé obscurcissent le jugement de quelques automobilistes, la Sûreté du Québec contrôlera de façon plus étroite ce qui se passe sur les routes de la province. Les amateurs de vitesse et d'alcool au volant sont invités à se faire discrets. L'an dernier, il s'était produit pendant les vacances de la construction 29 accidents mortels, 794 collisions, et 46 cas de conduite avec capacités affaiblies.

C'est en 1971 que le gouvernement du Québec a institué le congé désormais traditionnel des charpentiers, tireurs de joints et peintres en bâtiment. Selon le sondage SOM, plus de 70% des résidents de la province appuieraient le principe de cette pause repos commune.

Les vacances de la construction sont obligatoires sauf en cas de travaux d'urgence, de certains travaux de génie civil et de voirie, et des constructions de type « résidentiel léger » (immeubles de six étages ou moins). Les vacances doivent alors être reportées à une période que patron et salariés déterminent en commun.

TRANSFERT DES PONTS

Québec doit compenser les villes, croit L'Allier

Autre duperie, dit M^{me} Boucher

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Si les maires de banlieue se montrent peu surpris du transfert de responsabilité des ponts aux villes nouvelles, d'autres rappellent les engagements de la ministre Louise Harel et exigent compensation.

« Le gouvernement a pris des engagements et je vais m'assurer que cela soit respecté. On ne répare pas grand pont aujourd'hui en bas d'un million ou d'un million et demi de dollars », dit M. L'Allier, convaincu que M^{me} Harel respectera ses promesses. Celui-ci refuse néanmoins tout délestage sans compensations.

« Que l'on nous compense pour les coûts que ça représente selon une moyenne de coûts des cinq dernières années en attendant un nouveau pacte fiscal qui nous donne les moyens d'assumer ces nouvelles responsabilités », dit-il.

Le candidat à la mairie de Québec y voit d'ailleurs la preuve que les villes de banlieue étaient privilégiées face à Québec et Montréal, la capitale et la métropole devaient payer pour la réfection pour leurs ponts pendant que le ministère des Transports assumait celle des villes de moins de 100 000 habitants.

PLUS DE CHARGES

Son adversaire Andrée Boucher, une opposante virulente aux fusions forcées, y voit plutôt la preuve que si le gouvernement a senti le besoin « de grossir les pattes de la table par des regroupements, c'est pour pouvoir y mettre plus de charges ».

La mairesse de Sainte-Foy craint qu'après les ponts, ce seront les coûts de l'approvisionnement en eau qui iront gonfler la facture des nouvelles villes, celle de Québec en particulier.

« Même si l'impact des ponts n'est que d'un demi-million \$ pour Québec, c'est une autre duperie de la réforme », dit M^{me} Boucher.

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

Le maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, craint que ce ne soit bientôt le tour des édifices scolaires à passer dans le giron des villes.

« Le gouvernement attend après les élections, car ça risque de ne pas être populaire », dit cet ancien président de l'UMQ toujours membre de son conseil.

Le président de la Communauté urbaine de l'Outaouais et maire d'Ayl-

mer, Marc Croteau, se rappelle les promesses de M^{me} Harel l'an dernier.

« Nous avions soulevé la question des ponts en commission parlementaire. Nous avions reçu l'assurance de la ministre que ces coûts de transition seraient assumés par le provincial. À moyen terme, on va hériter d'un sérieux problème », dit M. Croteau.

La Ville de Gatineau avait déjà goûté à cette médecine en passant dans le rang des villes de plus de 100 000 habitants, héritant ainsi de deux ponts coûteux à rénover, comme le rapportait le journal *Le Droit*, l'an dernier.

AVEC PHILOSOPHIE

Dans la région de Montréal, on semble prendre la chose avec philosophie.

« On en a parlé à la Table Québec-municipalités. Si ça représente 400 000 \$, ce n'est pas la fin du monde », dit le maire de Montréal, Pierre Bourque, bien content que le ministère des Transports ait pris à sa charge la réfection du pont Le Gardeur, le soulageant ainsi d'une facture de 27 millions \$.

Pour Michel Leduc de Ville La Salle, une ville traversée par le canal de l'Aqueduc et par le canal Lachine, la reconstruction des ponts lui a coûté une fortune dans le passé, comme ce fut le cas à Verdun, même quand ces villes bénéficiaient d'un programme d'infrastructures Canada-Québec.

« Tout ça va tomber dans la juridiction de la grande ville de Montréal. Ça fera partie des infrastructures en commun. Pour la réfection du pont Latour, j'ai préféré attendre », dit M. Leduc, ne voulant pas grever son budget de l'année.

Il se pourrait bien que les réfections à venir dans la métropole soient bien plus élevées que les 400 000 \$ auxquels s'attend le maire Bourque!



Ralph Mercier



Louise Harel doit respecter ses promesses, croit L'Allier



Pierre Bourque

ANNÉES FANTÔMES

Le Carnaval s'entend avec l'éditeur

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

QUÉBEC — Comme prévu, la direction du Carnaval de Québec a accepté la proposition de règlement à l'amiable que lui avait soumise plus tôt cette semaine l'éditeur du roman *Les années fantômes*. Toute représentation de Bonhomme disparaîtra donc de la couverture du volume.

Par cette entente signée mercredi, les Éditions des Intouchables s'engage en outre à ne pas utiliser l'image de Bonhomme dans quelque produit dérivé que ce soit et à cesser l'impression du roman comportant l'illustration litigieuse. Celle-ci doit être remplacée d'ici lundi.

L'avocat de l'éditeur, M^{re} Charles Brochu, a indiqué hier au SOLEIL qu'on entend laisser le roman en vente, mais en apposant sur la couverture un autocollant impossible à retirer sans déchirer la page. Dans le cas où le fournisseur de l'autocollant serait dans l'impossibilité de livrer la marchandise d'ici demain, le volume sera retiré des librairies au plus tard lundi.

On s'est également assuré que le concepteur de l'illustration a déjà détruit l'original dans son matériel informatique, de même que sur Internet. En somme, il ne devrait plus y avoir trace nulle part de l'illustration de Bonhomme Carnaval.

Encore sous les 0,70 \$



Même si les automobilistes de la région de Montréal se sont fait annoncer une hausse de plusieurs sous le litre d'essence qui est monté à plus de 0,72 \$, mercredi, les pompistes de la région de Québec affichaient encore des prix sous les 0,70 \$ le litre en fin de journée hier.

présente

Festival d'été de Québec

www.infestival.com

5 au 15 juillet 2001

Je, tu, ils... nous allument!

Le macaron du Festival, seulement 8 \$

FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC



À peine tiédie par les rafales de pluie froide, à son arrivée, Amina n'a pas tardé à répandre sa chaleur autour d'elle.

Pour Amina, tout est permis

RÉGIS TREMBLAY
RTremblay@lesoleil.com

■ On a beau avoir entendu Amina sur disque, où elle révèle ses belles couleurs musicales qui couvrent tout le spectre culturel mondial; on a beau être gagné à l'avance par sa voix riche, chaude et vibrante. Mais cela n'est rien. Il faut la voir sur scène!

Sûre d'elle, elle conquiert le public à sa manière enveloppante

Ils ont été nombreux, hier soir, au Parc de la francophonie, à découvrir la vraie Amina, celle qui habite une scène et une place comme très peu d'artistes savent le faire. Car les bêtes de scène sont beaucoup plus rares qu'on ne le croit.

À peine tiédie par les rafales de pluie froide, à son arrivée, Amina n'a pas tardé à répandre sa chaleur autour d'elle. Rayonnante comme un soleil de Tunisie, Amina n'est que musique et danse. Sûre d'elle et de son pouvoir, elle conquiert le public à sa manière enveloppante.

Généreuse de sa personne, elle communique aisément sa joie de vivre, de chanter et de bouger. Une force de la nature qui a facilement triomphé des éléments, en ce huitième jour du Festival de pluie de Québec!

«Il fait fraîchement soleil, ce soir!», dit-elle en riant. Heureux tempérament. Sans hésiter, elle se met à onduler et à tourner, son long châle et sa crinière abondante volant au vent. Affirmant ses racines, elle débute avec plusieurs chansons traditionnelles arabes, qui mettent particulièrement en valeur sa voix riche, vibrante, incantatoire. Le public est déjà captif. Le vrai charme opère toujours instantanément.

Amina va nous entraîner vers des horizons musicaux toujours nouveaux. Après un extraordinaire dialogue voix-accordéon, elle chante ses premières paroles en français: «Entre le ciel et la terre, comment allumer la lumière?» Et l'on se rend compte que le rythme est devenu reggae!

«Dis-moi, comment on en est arrivés là?», chante-t-elle encore. Comment arrive-t-on soudain à Montmartre et au Sacré-Cœur? Voilà qu'Amina prend la voix de Piaf, pendant que l'on entend les bruits parasites d'un vieux disque. «La vie prend de tels détours...»

MÉLANGE DES GENRES

À partir de là, le mélange des genres devient vertigineux. Des mots de Piaf à des vocalises de jazz dans une même chanson, elle enchaîne avec un «Lirili» qui mêle accents arabes et notes de cornemuse électronique!

Pour Amina, tout est permis. Chanter Billie Holiday à la manière orientale, jouer la Shéhérazade rappeuse, se muer en Oum Kalsoum pop... et que sais-je encore? Quand on est un enfant terrible du siècle des métissages, on peut tout faire.

Cette Amina est certes l'une des trouvailles du Festival!

Claude Dubois a mis toute la gomme

Il s'est présenté avec un groupe de 14 musiciens et une choriste



Claude Dubois est d'abord et avant tout un gars de scène.

JACQUES SAMSON
JSamson@lesoleil.com

QUÉBEC — Claude Dubois a mis toute la gomme, hier soir, sur la scène des plaines d'Abraham pour séduire le public du 34^e Festival d'été de Québec. Il s'est présenté avec un band de 14 musiciens et une choriste, rien de moins. Aux guitares, à la basse, aux synthétiseurs et à la batterie, on avait ajouté les cuivres et les cordes.

Dubois c'est Dubois, il n'a pas changé beaucoup avec les années, peut-être un peu plus sage, mais à peine et heureusement c'est ce petit air délinquant qui fait une grande partie de son charme.

Il est d'abord et avant tout un gars de scène. Quand il est devant le public, on le sent comme un poisson dans l'eau.

Ce à quoi on a eu droit hier, c'est un bel éventail de ce qu'il est avec ses *tones* rock'n'roll et ses grandes chansons d'amour tout en douceur, tout ça soutenu par les cordes, ce qui leur donnait une toute autre dimension. Dubois avait raison de dire, il y a quelques semaines en entrevue, qu'il entendait certaines de ses chansons autrement depuis qu'il travaille avec des violons. Nous aussi, on les entend différemment.

Petite surprise, en plein milieu de spectacle, un duo avec Sylvain Cossette pour l'interprétation de la chanson *Si Dieu existe*. Juste après, c'est le petit dérapage politique. Avec son langage coloré, Dubois y est allé de quelques petites fléchettes, assaisonnées de quelques petits jurons, à

l'endroit de nos chers politiciens. On se serait cru, l'espace d'un instant, un soir de Saint-Jean, sur les Plaines.

Juste avant le rappel, Dubois a servi son incontournable *Blues du businessman* qu'il traîne dans ses bagages depuis 1978, au moment de l'enregistrement de la première version de *Starmania*. Cette chanson qui, depuis 20 ans, est reprise pour plusieurs autres interprètes, appartient à Dubois. Quand lui l'interprète, il vient nous fouiller les tripes. Qui n'a jamais souhaité être un artiste?

Seule ombre à ce magnifique tableau, la pluie ne s'est jamais arrêtée.

SYLVAIN COSSETTE

Quand on voit et entend Sylvain Cossette sur scène, on comprend tout de suite pourquoi Luc Plamondon n'a pas hésité à lui confier le rôle de *Gringoire*, dans la deuxième distribution de *Notre-Dame de Paris*. Il a joué pas moins de 200 fois en Europe et ici. Il a tout : belles chansons, voix juste et excellents musiciens pour l'accompagner. On comprend aussi pourquoi son troisième album, *Humain*, est disque d'or depuis le printemps.

L'accueil qui lui a été réservé a été chaleureux. L'enceinte n'était pas complètement remplie au moment de son spectacle, à 20 h, il tombait encore quelques gouttes de pluie et ça regardait mal pour le reste de la soirée.

C'était la première présence de Sylvain Cossette au Festival d'été de Québec et il est fort à parier que c'est loin d'être la dernière.

Il n'a pas changé beaucoup avec les années

FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC

VENDREDI 13 JUILLET

- **Plaines d'Abraham**
Zone Hip-Hop 19h
Fonky Family 21h30
- **Place d'Youville**
Lo'Jo 12h15, 20h
Brozman et Lacaille 14h
Tierra Negra 16h
Pierre Barouh 18h
Amina 22h
- **Parc de la francophonie**
Gary Boudreault 19h
Dorothee Berryman 20h
La bande à Joe 21h30
- **Jardins de l'hôtel de ville**
École de Cirque de Québec 13h30
Atelier de marionnettes du Musée du Québec 14h30
MusicaBrass 15h
Minuscule Orchestre 16h
Ophaboom Theatre 16h30
Klak 17h30
Les Extensibles 21h30
- **Cour du Séminaire de Québec**
Janina Fialkowska et l'OSQ 20h30
- **Clarendon**
René Lacaille 21h
Pierre Barouh 00h
- **Salle Multi du complexe Méduse**
Ekova 23h
DJ Ram et invités 01h30
- **Pub St-Alexandre**
Eric Triton 23h
René Lacaille 01h
- **Cabaret du Capitole**
Bet.e & Stef 21h
- **Animation sur la rue**
Great British Street Show 18h
La Compagnie d'Ailleurs 18h30



présente

festival d'été de Québec

www.infestival.com

5 au 15 juillet 2001

Le plaisir d'être

ACTIF

au Québec



Québec



PÉRIMÈTRE DU SOMMET La Cour suprême refuse d'entendre l'appel

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

QUÉBEC — La Cour suprême du Canada refuse d'entendre l'appel concernant la contestation de la légalité du périmètre de sécurité érigé lors du Sommet des Amériques.

On se rappellera que l'avocat montréalais Marc F. Tremblay avait demandé à la Cour supérieure d'ordonner le démantèlement de la fameuse clôture, ou à tout le moins, d'ordonner à la GRC de lui émettre un laissez-passer lui permettant d'aller manifester devant le Centre des congrès.

L'avocat affirmait que le périmètre de sécurité brimait des libertés fondamentales reconnues par les chartes des droits et libertés. Deux jours avant le début du Sommet, le juge Gilles Blanchet reconnaissait que la clôture brimait la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique.

Mais, les restrictions imposées à ces deux libertés pouvaient se justifier dans le cadre d'une société libre et démocratique.

La courte durée des restrictions et les impératifs de sécurité étaient suffisants aux yeux du juge pour rejeter les demandes de l'avocat montréalais. M^r Tremblay n'est pas allé plus loin dans sa contestation.

Mais Constance Clara Fogal, au nom du Comité de la liberté canadienne, a pris la relève en demandant au plus haut tribunal du pays la permission d'en appeler de la décision du juge Blanchet.

L'organisme cherchait à obtenir l'opinion de la Cour suprême afin de créer une jurisprudence qui aurait pu servir lors d'autres sommets ou réunions d'envergure.

Comme le veut la coutume, la Cour suprême n'a pas expliqué les motifs de son refus d'entendre l'appel.

Des brimades à la liberté qui sont justifiées

CENTRE HOSPITALIER AFFILIÉ L'Unité des grands brûlés survivra même s'il y a pénurie de spécialistes

MÉLANIE SAINT-HILAIRE
MSHilaire@lesoleil.com

■ QUÉBEC — L'Unité des grands brûlés du CHA (Centre hospitalier affilié) ne fermera pas. « Ça ne respecterait pas du tout les orientations du ministère de la Santé », affirme Michel Fontaine, directeur général de la Régie régionale.

Le déménagement de l'Unité des grands brûlés, qui passera prochainement de l'hôpital Saint-Sacrement à l'Enfant-Jésus, et la mise sous tutelle du CHA, survenue à la fin juin, ont créé un climat d'insécurité dans le milieu hospitalier. Plusieurs médecins et patients craignent maintenant pour la survie de cette unité, qui soigne tous les grands brûlés de l'Est du Québec.



ARCHIVES LE SOLEIL
Les chirurgiens plasticiens qui s'occupent des grands brûlés réclament l'aide d'autres spécialistes.

« Il y a un manque criant de chirurgiens plasticiens », clame la docteur Louise Duranceau, présidente de l'Association des chirurgiens plasticiens du Québec. « Le centre en employe deux, plus un troisième à temps partiel. C'est loin d'être suffisant ! » L'Unité de Québec comporte dix lits et reçoit plus de 150 patients par année.

Les chirurgiens plasticiens qui s'occupent des grands brûlés de Québec ont transmis dernièrement à la direction du CHA un rapport dans lequel ils demandent l'appui d'autres spécialistes (pneumologues, néphrologues, intensivistes) et un meilleur accès aux salles d'opération.

Les conditions de travail actuelles sont loin d'être idéales. « À Québec, les spécialistes ne collaborent pas avec les chirurgiens plasticiens. Et

les honoraires à l'acte ne sont pas équilibrés par rapport à l'implication que le soin des grands brûlés exige », croit Louise Duranceau.

Les problèmes dans l'organisation et la rémunération du travail entraînent à leur tour la fuite vers le privé. Plusieurs chirurgiens plasticiens se spécialisent dans la réduction mammaire, dans les opérations esthétiques, et refusent de soigner les grands brûlés parce qu'ils les considèrent en dehors de leur champ de compétence.

« On formait plus de chirurgiens plasticiens autrefois »

À cela s'ajoute la pénurie de relève en chirurgie plastique. « On formait plus de chirurgiens plasticiens avant », dit la docteur Duranceau, qui déplore le système de quotas que le ministère de la Santé a imposé pour la formation de médecins spécialisés. « Mais je ne veux pas qu'on en forme plus si c'est pour en faire des esthéticiens ! »

Michel Fontaine, lui, ne croit pas qu'on manque de chirurgiens plasticiens. « On manque de chirurgiens cardiaques, de neurochirurgiens et d'anesthésistes. Mais je n'ai jamais entendu parler d'une pénurie ailleurs. »

Le soin des grands brûlés est toutefois extrêmement exigeant, recon-

naît le directeur de la Régie régionale. « Les postes à l'Unité des grands brûlés sont certainement en nombre suffisant. Mais sont-ils tous comblés ? Je ne sais pas. Si on n'est pas capable de recruter suffisamment de chirurgiens plasticiens, il faudra se pencher sur le problème. »

«GOLDEN HOUR»

Il serait cependant difficile de transporter tous les grands brûlés du Québec à l'Hôtel-Dieu de Montréal, où se trouve l'unique autre centre du genre dans la province. « C'est impensable », dit le docteur François Auger, du laboratoire de recherche sur les grands brûlés de l'hôpital Saint-Sacrement. « Tous les traumatisés connaissent ce qu'on appelle un golden hour, qui représente le moment maximal où on peut espérer les sauver. Pour les grands brûlés, il est à cinq ou six heures après l'accident. C'est trop peu pour transférer à Montréal quelqu'un de l'autre bout du Québec. »

De toute façon, l'unité de Montréal serait trop petite pour accueillir tous les grands brûlés de la province. Et elle aussi connaît des difficultés, affirme le docteur Auger.

Le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémi Trudel, n'a pas voulu commenter le sujet avant d'avoir obtenu rapport du tuteur du CHA, Mario Larivière. Celui-ci est en vacances jusqu'à mercredi.

L'Association des grands brûlés s'est aussi abstenue de donner son avis.

EN BREF

Pas d'accusation

■ QUÉBEC — Aucune accusation ne sera portée contre la conductrice qui a fauché deux cyclistes et trois piétons sortant de la bibliothèque Gabrielle-Roy, mercredi après-midi. « Il s'agit d'un accident bête, pas d'un acte volontaire. Et il n'y a pas eu négligence », a simplement expliqué l'agente Sylvie Montreuil, de la police de Québec. Après avoir fait une fausse manoeuvre — elle aurait par mégarde appuyé sur l'accélérateur plutôt que sur la pédale de frein — la conductrice a traversé la rue Dorchester, heurtant sur son passage deux jeunes qui circulaient à vélo et trois piétons. Les cyclistes s'en sont tirés presque indemnes, mais les piétons, eux, ont subi diverses fractures. On ne

craint pas pour leur vie. É.F.

Viaduc élargi

■ LÉVIS — Le viaduc du CN, à la sortie sud du pont de Québec, sera élargi au coût de 1,4 million \$. Le ministère des Transports vient de transmettre le protocole d'entente concernant ces travaux au Canadien National pour fins de signature. Selon la députée des Chutes-de-la-Chaudière, Denise Carrier-Perreault, la construction débutera d'ici la fin de l'été et se poursuivra jusqu'à tard à l'automne. Ces changements attendus depuis 1989 permettront d'éliminer un goulot d'étranglement sur la 132 et rendront la Route Verte plus sécuritaire à cet endroit.

ESPAGNE PORTUGAL
De Santiago à Sagres, un itinéraire brillant... 16 jrs en 1^{re} classe, vol direct, 10 visites guidées, 15 entrées, 2 repas/jour, dép. 25 sept. petit groupe.

TURQUIE
Le meilleur itinéraire qu'il soit! Temps excellent... 3 semaines rafraichissantes! Dép. 23 sept.

ITALIE ET SICILE
Temps idéal, itinéraire parfait! Dép. 1er oct.

GRÈCE d'île en île
Un délice qui remonte le moral. 3 sem. dép. 10 oct.

TUNISIE ET MAROC
De l'antique Carthage à la douce Andalousie... Simplement savoureuse! 3 sem. dép. 10 oct.

Découverte de RUSSIE
Au fil de la Volga... de St-Petersbourg à Moscou. Enchantement... 2 sem. 17 sept.

VOYAGES LE TASSILI 1 800 453-4295 permis du Québec

Nos publicités sont petites
Nos tarifs aussi!

laser
Épilation

621-5552

710, Bouvier, local 245

www.laserepilation.ca

Prenez le temps de comparer...

Bell présente

Festival d'été de Québec
www.infestival.com

Une collaboration de

Molson DRY

Scènes de ville

programmation du 13 juillet

Gary Boudreault

19 h

Dorothee Berryman

20 h

La bande à Joe

21 h 30

Fonky Family

21 h 30

Zone Hip-Hop

20 h

Scène Molson Dry

Scène Bell

air Transat | Leclerc | Hydro Québec | METRO | Radio-Canada | Desjardins | Info Festival Bell

Près de la moitié des cadres de la nouvelle ville viennent de Québec

Québec, Charlesbourg et Beauport performant mieux que Sainte-Foy

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Sur les 32 cadres nommés jusqu'ici sur un total de 33 postes de direction de la nouvelle ville de Québec ou ses arrondissements, 14 viennent de Québec, 4 de Charlesbourg, 4 de Beauport, 2 de Sainte-Foy, 2 de la CUQ alors que les autres viennent, à raison d'un chacun, de la Régie de la Haute-Saint-Charles, de Sillery, Loretteville, Saint-Émile et Cap-Rouge. Aucun ne provient de Vanier, Val-Bélair ou Saint-Augustin-de-Desmaures. Le seul qui vient de l'extérieur du territoire de la CUQ est le directeur général Denis de Belleval.

Pourquoi est-ce ainsi, y a-t-il une conspiration contre la maîtresse de Sainte-Foy pour son opposition à la création de la nouvelle ville, laquelle n'a pas été sans déplorer la situation au cours des derniers jours?

Le Comité de transition s'en défend bien.

« C'est difficile à expliquer dans le cas de Sainte-Foy. Une des raisons pourrait être qu'il y avait moins de directions de services qu'ailleurs. Ainsi, il n'y avait pas de service de dévelop-

pement économique ou d'environnement », se hasarde à dire Claude Pagé, du Comité de transition de Québec.

« Il faut regarder le taux de réussite des principales villes, comparativement au nombre d'applications. Beauport, Charlesbourg et Québec ont eu les meilleurs taux (environ 30 % comparativement à 12 % pour Sainte-Foy). C'est certain qu'il aurait été préférable d'obtenir un nombre similaire mais ce n'est pas comme ça que ça fonctionne », explique M. Pagé.

Si la plupart des cadres passent les exigences minimales d'expérience, ce sont les tests APS ou appréciation par simulation de l'ENAP qui font souvent la différence, de même que les performances des candidats lors l'entrevue.

« Ces tests permettent de valider les compétences, tout en éliminant un certain nombre de candidats pour qu'ils ne soient pas trop nombreux à faire l'entrevue », explique-t-il.

DERNIÈRES NOMINATIONS

Ainsi, hier les six dernières nominations faites par le Comité de transition n'ont pas échappé à la règle: trois viennent de Québec, alors que les autres viennent de Charlesbourg, Beauport et de la Communauté urbaine de Québec.

C'est le directeur du CLD Charlesbourg/Haute-Saint-Charles et ancien député de Bellechasse, Bertrand Goulet, qui dirigera le Développement économique de la nouvelle ville, alors que

l'Aménagement du territoire sera confié à Réal Charest, le directeur actuel du Centre de développement économique et urbain de la Ville de Québec.

Il n'y a aucune conspiration, dit le Comité de transition

Le directeur par intérim du service de l'Environnement de la Ville de Québec en devient le directeur en titre: il s'agit de Michel Lagacé. Quant au directeur du service de la Culture, des loisirs et de la vie communautaire, il conserve la direction de la Culture de la nouvelle ville, pendant que la direction des Loisirs et de la vie communautaire sera assurée par Paul-André Lavigne, de la Ville de Beauport, lequel assumait déjà des responsabilités similaires.

Le directeur du service d'Évaluation de la CUQ, Jean-Guy Kirouac, gardera les mêmes fonctions.

« Il ne reste plus que le directeur du service de la Planification et du développement organisationnel à nommer », explique Benoît Routier, du Comité de transition de Québec.



La chenille légionnaire mesure 25 mm de long.

EST DU QUÉBEC La légionnaire se pointe le nez

L'humidité des dernières semaines dans les champs constitue un terreau idéal pour la chenille

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Elle sort la nuit, dévore tout sur son passage, se déplace par légions aidées par les vents et... reste au frais, sous terre, plus souvent qu'autrement pendant le jour.

Voilà le comportement de la chenille légionnaire uniponctué, un insecte de 25 mm de long avec une envergure de 35 à 45 mm d'origine américaine, qui commence à faire des ravages dans les champs de céréales de l'Est du Québec.

L'humidité des dernières semaines dans les champs d'orge, d'avoine et de blé a constitué pour elle un terreau idéal de reproduction.

« La chenille, quand elle se nourrit, ce n'est pas à peu près. Elle peut ravager un champ de céréales en 24 heures. Quand tu en vois le jour, ça veut dire que ce ne sera pas drôle en pleine nuit. Il ne faut pas paniquer. On demande aux producteurs de surveiller et de marcher leurs champs », dit Rosaire Ouellet, directeur du bureau régional à Rimouski de la Financière agricole.

Déjà, quelques avis de dommages sont parvenus au bureau régional de Rimouski de la Financière agricole, sans toutefois qu'il ne soit question de parler de risque grave pour les cultures. La saison dernière, il y a eu une vingtaine de dédommagements au Québec.

À SAINTE-FLORENCE

À Sainte-Florence, dans la vallée de la Matapédia, un champ d'orge du producteur Fernand Paquet a été dévoré par le légionnaire.

« Je m'en suis aperçu mercredi soir. Il y en avait 30 à 50 au pied carré dans un champ de 8 hectares. Il ne restait qu'une lisière en bordure du champ et de la route. Ce matin (hier), les légionnaires mangeaient encore... J'en ai vu dans mes autres champs d'orge par endroits, mais pas dans mes champs d'avoine. C'est épeurant », a constaté le producteur agricole qui a demandé conseil pour arrêter l'invasion.

Un de ses voisins a aussi vérifié l'arrivée de l'insecte dans ses champs.

« L'an passé, il y en avait eu un peu. Cette année, si ça continue, je ne sais pas ce qui va arriver. Il y a toujours l'insecticide, mais il y a un coût: les pertes en passant avec le tracteur et le temps de ferme passé à arroser. Si ça devient une grosse infestation, il ne faudra pas perdre de temps », prévoit le producteur Fernand Paquet.

DUR À COMBATTRE

Les 12 jours de durée de vie de la chenille sont longs, très longs pour un producteur agricole aux prises avec l'insecte. Difficile de s'en débarrasser sans affecter la récolte, estime le responsable régional de La Financière agricole.

« Faire un arrosage la nuit avec un tracteur dans des cultures avancées, ça n'a presque pas d'allure. Arroser, quand il pleut, ça ne sert à rien. Et des insecticides par absorption vont faire en sorte de sacrifier les champs », précise Rosaire Ouellet. Le temps sec et chaud est un meilleur remède.

Aux fédérations de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-du-Sud, il n'y a pas encore d'inquiétude face à ces premières manifestations de la légionnaire qui est aussi présente au centre du Québec.

 présente

Festival d'été de Québec

RETOUR À LA COUR...

UNE PRÉSENTATION

Commission de la capitale nationale Québec

VOLET CLASSIQUE
COUR DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC
DU 6 AU 15 JUILLET 2001

CE SOIR

13 JUILLET - 20 H 30

Janina Fialkowska et l'OSQ, sous la direction de Yoav Talmi *Concerto en la mineur* de Paderewski et la *Cinquième Symphonie* de Beethoven.



14 JUILLET

Sergei Nakariakov et l'Orchestre du Festival sous la direction de Gilles Auger. Dans un programme comportant des œuvres de Mendelssohn et Arban.



15 JUILLET

Julia Migenes « Diva au bord de la crise de nerfs »



Billets en vente sur le réseau Billetech, 643-8131, 1-877-643-8131.

En cas d'annulation, les billets sont échangeables pour une représentation de valeur équivalente.

Consultez le site Internet pour connaître l'ensemble de la programmation.

www.infestival.com/classique

 Radio-Canada
Diffuseur officiel

 CITE
107.5 FM

LE SOLEIL



 présente

Festival d'été de Québec

Le Festival d'été envahit le Cabaret du Capitole!

dès 21 h



BET.E & STEF

13 et 14 juillet



Les membres CAA-Québec bénéficient d'un rabais de 15 % sur le prix des billets.

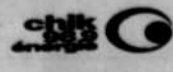
en collaboration avec



Billets en vente à la billetterie du Capitole (694-4444) et sur le réseau Billetech (643-8131 ou 1 877 643-8131)

www.infestival.com/cabaret

 Radio-Canada
Diffuseur officiel

 CITE
107.5 FM

LE SOLEIL

LE QUÉBEC LE CANADA

Ottawa pourrait échapper le G-8

Une station touristique de l'Alberta damerait le pion à la capitale, qui ne s'en plaint pas

RAYMOND GIROUX

RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Jusqu'ici considérée le choix privilégié de Jean Chrétien pour la tenue du G-8 de 2002, la ville d'Ottawa perd des plumes, sans en être vraiment mécontente, et ce au profit d'une station touristique encore peu connue de l'Alberta, Kananaskis, selon des informations recueillies par LE SOLEIL.

Le premier ministre a réaffirmé cette semaine encore que le choix définitif n'était pas encore fait, mais la capitale canadienne agissait jusqu'à ces derniers temps comme si elle hériterait de cet événement. Le gouvernement attend de voir la tournure des événements au Sommet de Gènes, dans deux semaines, avant de prendre sa décision, a dit le ministre des Affaires étrangères, John Manley. M. Chrétien a toutefois précisé qu'il ne laisserait pas des protestations violentes troubler le déroulement du G-8, et cité l'exemple du Sommet de Québec comme « modèle » de réussite, contrairement à Seattle et Prague, pour ne citer que ces deux cas.

À Gènes, déjà, les groupes opposés à la mondialisation ont promis de prendre d'assaut la ville portuaire, tandis que les autorités ont demandé à ses habitants de simplement quitter les lieux, dans la mesure du possible.

Jadis prestigieux et rentables, les forums internationaux ont ainsi perdu leur attrait depuis l'épidémie de mani-

festations violentes qui accompagne maintenant de telles rencontres.

Site aux premiers contreforts des Rocheuses, à une heure à l'ouest de Calgary, dans une vallée parcourue par une seule route, Kananaskis offre des présentations de qualité et répondrait parfaitement aux exigences de sécurité.

Porte d'entrée unique, Calgary profiterait, elle, des retombées économiques de cette rencontre des dirigeants des huit plus grandes puissances au monde et des milliers de journalistes qui couvriraient l'événement. La ville était perçue jusqu'ici comme le second choix du gouvernement, derrière Ottawa.

Dans la capitale, le site — l'ancien hôtel de ville récemment acheté par le ministère des Affaires étrangères et situé tout près de la résidence du premier ministre — était déjà choisi. Mais les contraintes de sécurité ont soulevé beaucoup de questions depuis l'expérience du Sommet de Québec, la géographie des lieux obligeant l'érection d'une clôture encore plus longue et les hôtels étant situés loin de l'édifice.

Les autorités municipales voyaient d'un mauvais œil la fermeture du cœur touristique de la ville en plein mois de juin, en pleins préparatifs pour la Fête du Canada, la journée la plus rentable de l'année dans la capitale fédérale.

QUESTION DE COÛTS

De plus, les coûts de la tenue d'un sommet « en ville » atteignent des montants astronomiques, la note du Sommet des Amériques atteignant maintenant le plateau des 135 millions de dollars, soit 100 M\$ pour la sécurité et 35 M\$ pour l'organisation elle-même.

Des rumeurs faisaient également mention des villes de Banff-Lake Louise et de Jasper, en Alberta, ainsi que de Whistler, en Colombie-Britannique. La politique canadienne de répartition de ces rencontres entre les diverses régions du pays défavorise toutefois cette province, Vancouver ayant hébergé le désormais célèbre Sommet Asie-Pacifique assaisonné de poivre de Cayenne.

Halifax, Toronto et Montebello, dans l'Outaouais québécois, ont reçu les précédentes rencontres du G-7 et G-8, qui se déroulent en alternance dans chacun des pays membres.

Le maire d'Ottawa, Bob Chiarelli, a dit que la ville continue ses préparatifs, se considérant toujours le premier choix de M. Chrétien, tandis que Calgary se dit également prête à recevoir les chefs d'État et de gouvernement.



« On m'a dit que c'était important que je sois ici », a déclaré hier le premier ministre canadien, en conférence de presse à Moscou.

Chrétien à Moscou pour parler JO et politique

MOSCOU (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien a entamé, hier, une visite de trois jours à Moscou qui servira surtout à appuyer la candidature de Toronto pour l'obtention des Jeux de 2008, mais aussi à discuter de certaines questions politiques avec le président russe, Vladimir Poutine, qu'il rencontre aujourd'hui.

« Je pense que nous offrons la meilleure candidature, il n'y a pas de doute là-dessus », a déclaré M. Chrétien, qui prévoit consacrer une bonne partie de son séjour à effectuer des démarches en faveur de la métropole canadienne.

Le premier ministre et sa femme, Allene, ont assisté hier soir au théâtre Bolchoï à un spectacle de ballet organisé à l'intention des délégués du Comité international olympique (CIO). Avant la représentation, M. Chrétien a indiqué qu'il allait se mêler aux délégués pendant les deux entractes.

Le premier ministre sera à la disposition du comité torontois lorsque ce dernier fera sa présentation, ce matin, devant les membres du CIO. Ceux-ci doivent rendre leur décision le même jour. M. Chrétien ne prévoit toutefois pas prononcer un discours.

« On m'a dit que c'était important que je sois ici, a ajouté le premier ministre. Nous devons montrer que nous sommes engagés à présenter les meilleurs Jeux à Toronto, et que nous pouvons le faire mieux que quiconque. »

L'horaire du premier ministre comporte également, aujourd'hui, un dîner avec le chef d'État russe Vladimir Poutine, au cours duquel les deux hommes pourraient discuter du projet américain de bouclier antimissiles, du soutien de la Russie que le Canada appuie un traité interdisant la technologie militaire orbitale et de la situation humanitaire qui se détériore en Tchétchénie, une région dévastée par la guerre.

M. Chrétien a par ailleurs affirmé qu'il allait discuter avec M. Poutine de la prise militaire, en Russie, des installations d'une pétrolière canadienne

par des mercenaires à l'emploi d'une compagnie rivale, révélée plus tôt cette semaine. Le premier ministre a toutefois minimisé les attentes quant à la possibilité que son intervention amène une résolution rapide du conflit entre la firme de Calgary, Norex Petroleum, et le conglomérat sibérien TNK.

Il y a deux semaines, des gardes armés à l'emploi du géant pétrolier TNK sont entrés en coup de vent dans les bureaux de Yuganefit — détenue à 60 % par Norex — avant d'encercler son champ pétrolier et son camp de base, en Sibérie.

Le PM discutera de la prise militaire des installations de Norex en Russie

« Je soulèverai la question avec M. Poutine, a déclaré M. Chrétien, peu après son arrivée à Moscou, hier. Mais je ne vis pas ici, je ne suis pas un avocat dans la cause. Mais le plus probable est que le gouvernement (russe) nous réponde : " Il y a des tribunaux ici aussi ". »

« Je mentionnerai que c'est l'un des problèmes de la Russie, (dans leurs efforts visant à) créer un climat propice à l'investissement », a précisé M. Chrétien.

Norex soutient que les autorités et les tribunaux russes ont encouragé TNK à prendre possession de ses biens. Les dirigeants de la pétrolière espèrent que Jean Chrétien puisse faire quelque chose pour les aider.

Un haut fonctionnaire canadien qui a souhaité conserver l'anonymat a indiqué que le gouvernement est grandement préoccupé par l'affaire Norex, mais qu'il tentera d'y trouver un dénouement par d'autres moyens.

Une commission intergouvernementale spéciale a été créée l'année dernière pour examiner les problèmes qui surgissent dans les relations économiques tendues entre la Russie et le Canada.

Dion dénigre Landry et son fédéralisme à l'européenne

OTTAWA — « Ce n'est rien de nouveau, mais simplement plus pathétique qu'auparavant », lance Stéphane Dion dans le contexte du séjour européen de Bernard Landry, avant d'attaquer avec virulence les interprétations que fait ce dernier du fédéralisme à la belge et de l'Union européenne.

Le premier ministre du Québec a vanté à Bruxelles, plus tôt cette semaine, l'esprit d'ouverture du fédéralisme belge et de l'Union européenne en opposition au « blocage constitutionnel » qui caractérise à ses yeux le modèle canadien, ce qui avait amené un de ses interlocuteurs à qualifier M. Landry de fédéraliste.

« La position des souverainistes est tellement confuse qu'ils n'arrivent plus à se faire comprendre », répliqua, amusé, le ministre canadien des Affaires intergouvernementales.

« Le pré est toujours plus vert chez le voisin », conclut-il des propos de M. Landry. Le « modèle belge » n'est pas un modèle, mais un chantier, explique M. Dion au SOLEIL, en revêtant ses anciens oripeaux universitaires. « La Belgique bouge constamment et eux-mêmes ne savent pas trop où ils vont. »

Bruxelles contrôle la fiscalité, les municipalités et la justice, rappelle le ministre, qui a déjà publié une analyse comparative des fédéralismes canadien et belge. « Il faudrait expliquer aux

Québécois ce que veut dire le modèle belge, et beaucoup de gens seraient éberlués de savoir que Montréal aurait un statut bilingue et serait sous contrôle exclusif fédéral. »

DROIT DE VETO

« Tout cet emballement pour l'Union européenne, c'est très bien, dit M. Dion, mais l'Europe, c'est un processus d'intégration. La commission européenne n'est pas élue et a donc un déficit démocratique grave et elle a développé un pouvoir réglementaire bien plus étendu que celui d'Ottawa au Canada. »

« Par exemple, l'Europe a depuis longtemps des normes communautaires sur la salubrité de l'eau, alors que le Canada se demande toujours s'il aura des normes nationales. Elle va jusqu'à réintégrer les cages à poules », lance le ministre.

M. Landry se réjouit de ce que les communautés belges aient des responsabilités dans le cadre du commerce extérieur. « La belle affaire, rétorque M. Dion. C'est l'Europe qui fait cela, le commerce extérieur. Quand la France a eu un problème avec le Canada en matière d'amiante, c'est un Grec qui représentait la France ! »

De plus, « le gouvernement central belge doit être consulté à toutes les étapes et garde un droit de veto sur tout

traité qui serait signé par une communauté, le tout sous le chapeau européen. »

« En Allemagne, toute activité internationale des *laenders* doit promouvoir le renforcement de l'union allemande. Est-ce que M. Landry signerait une telle clause ? Il devrait alors biffer l'article du programme de son parti », soutient M. Dion.

Sur la question des autochtones, décrits par M. Landry comme des partenaires incontournables, mais dans le respect du territoire québécois, le ministre fédéral « comprend la réaction de certains militants du Parti québécois, du fait qu'il lance cette idée à l'étranger sans en avoir jamais discuté avec eux. »

Mais il y a une contradiction fondamentale, à ses yeux : « M. Landry peut-il admettre que si les autochtones décident par référendum à plus de 90 % de rester dans le Canada, il devra respecter ce point de vue plutôt que l'écarter du revers de la main ? »

« Les autochtones seraient des partenaires égaux, mais seraient annexés à une sécession dont ils ne veulent pas. Drôle d'ouverture », avance M. Dion.

Le ministre se réjouit par ailleurs des liens directs entre le Québec et les régions européennes comme la Bavière, la Catalogne ou l'Écosse. « J'aimerais voir les autres provinces faire la même chose, dit-il. Les relations entre les provinces et l'étranger sont souvent une bonne chose, sauf quand on essaie de promouvoir la scission du pays ». R.G.



Stéphane Dion

Les régions du Québec songent à se doter d'un parti politique

NAOMIE BRIAND

Collaboration spéciale

GASPÉ — Le Parti québécois et les libéraux auront peut-être un nouvel adversaire dans certains comtés de Québec aux prochaines élections.

L'action des patriotes gaspésiens appuie en sourdine la formation d'un Parti des régions qu'on espère enregistrer d'ici septembre auprès du directeur général des élections. L'initiateur du projet, Serge Lapointe, un Gaspésien originaire de Murdochville, mijote son projet depuis trois ans.

Des personnalités comme le maire d'Amqui, Gaétan Ruest, et l'écrivain Victor-Lévy Beaulieu, reconnaissent avoir été pressentis comme candidats, et se montrent plutôt sympathiques à l'initiative.

Joint par LE SOLEIL, M. Ruest confirme que la mise sur pied d'un parti politique voué aux régions fait fréquemment partie des discussions entre les leaders matapédiens. Il estime que l'objectif de remporter un minimum de six sièges aux prochaines élections n'est pas utopique du tout.

L'écrivain Victor-Lévy Beaulieu a également été pressenti et se dit ouvert à une implication personnelle. « Je pense que c'est une bonne idée. Ça ne ferait pas de tort. (Si le PRQ naissait), le Parti québécois devra bouger pour ne pas que le tapis lui glisse sous les pieds. »

Serge Lapointe soutient que des appuis auraient déjà été recueillis dans 23 circonscriptions québécoises en Gas-

pésie, dans le Bas-Saint-Laurent, sur la Côte-Nord, au Saguenay — Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue. Les Îles-de-la-Madeleine auraient refusé de se joindre au mouvement. La Beauce sera approchée, de même que quelques comtés mont-réalis. La Loi électorale stipule que 25 signatures par comté dans 20 comtés différents sont nécessaires pour la création d'un nouveau parti politique. La demande doit être accompagnée d'un dépôt de 500\$.

Serge Lapointe va même jusqu'à affirmer que Nathalie Normandeau, l'actuelle députée libérale de Bonaventure, ferait une bonne candidate pour le Parti des régions. La principale intéressée a accueilli cette invitation en riant. « Je

suis très touchée que M. Lapointe ait pensé à moi, mais mon allégeance est aux libéraux. Mon cœur est déjà ailleurs, comme porte-parole des régions », a-t-elle expliqué au SOLEIL.

M. Lapointe compte entreprendre une tournée de la Gaspésie la semaine prochaine afin de mobiliser les communautés.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'historien Russel Bouchard, cosignataire du livre *Le pays trahi*, qui trace un portrait de la responsabilité du gouvernement provincial dans l'hécatombe régionale, affirme que la rumeur de la création d'un parti à vocation régionale sur la scène provinciale est de plus en plus persistante au Saguenay. L'historien trouve le projet « très intéressant ». Il accroche au passage Montréal, qui influence souvent

négativement le développement des régions. « On ne peut pas faire un pays à partir d'une ville grande comme une île. Bernard Landry devrait lâcher Bruxelles et venir s'occuper de la maison qui brûle ici », affirme-t-il, en parlant des ponctions importantes dans la démographie des régions.

Serge Lapointe, pour sa part, n'a pas l'intention d'être candidat pour son parti et veut plutôt jouer un rôle de conseiller. « Je veux garder ma liberté. J'ouvre le parti à tous les gens (prêts à travailler pour les régions) », a-t-il dit au SOLEIL. M. Lapointe, qui habite maintenant Lévis, n'a aucune expérience en politique. Il est actuellement chômeur, mais a déjà travaillé au chantier MIL Davie comme ouvrier. Il possède un baccalauréat en administration des affaires.

Victor-Lévy Beaulieu pressenti comme candidat

SYSTÈME PULMONAIRE

La fumée secondaire triple les risques de cancer

TORONTO (PC) — Les gens qui sont exposés régulièrement à une fumée secondaire abondante, comme ceux qui travaillent dans les bars et les restaurants, risquent trois fois plus que les autres d'être atteints d'un cancer du poumon, indique une étude récente.

Les auteurs de la recherche canadienne, qui a été publiée dans l'*International Journal of Cancer*, ont constaté que plus il y a de gens qui fument dans un lieu de travail, plus les risques sont élevés pour les non-fumeurs. « Ces constatations démontrent la nécessité d'interdire la cigarette dans les bars », a souligné le Dr Kenneth Johnson, épémiologiste à Santé Canada et principal chercheur impliqué dans l'étude.

La recherche est importante, car elle démontre ce que l'industrie du tabac a refusé de reconnaître à plusieurs reprises, a déclaré la Dr Roberta Ferrence, directrice de l'Unité de recherche sur le tabagisme en Ontario.

« Elle démontre une relation entre la dose et l'effet — plus on est exposé, plus les risques sont élevés. Bien que cette théorie semble évidente, l'industrie l'a toujours contestée », ajoute la

Dr Ferrence. « Quand on voit le risque augmenter de 75 % et tripler, il est difficile de continuer à affirmer qu'il ne se passe rien », estime quant à lui le Dr Johnson.

La recherche s'est également intéressée aux risques que comporte la fumée secondaire à la maison. Le Dr Johnson et une équipe de Santé Canada ont analysé des informations recueillies auprès de 761 femmes qui n'avaient jamais fumé et de 71 autres qui souffraient d'un cancer du poumon.

Les chercheurs ont découvert qu'une non-fumeuse vivant avec un fumeur court un risque plus élevé de 21 % de souffrir d'un cancer du poumon au cours de sa vie adulte. Si cette femme a par surcroît vécu avec un parent fumeur pendant son enfance, le risque de développer un cancer du poumon est 63 % plus élevé qu'une personne qui a toujours vécu dans un environnement de non-fumeurs. Une personne qui a toujours vécu dans un environnement de non-fumeurs, mais travaille dans un endroit où il est permis de fumer, voit son risque de souffrir d'un cancer du poumon augmenter de 27 %.

Centre de santé minceur poursuit pour 2,5 M\$

MONTRÉAL (PC) — Une poursuite en diffamation de 2,5 millions \$ a été déposée hier en Cour supérieure au nom de Centre de santé minceur qui compte 108 établissements franchisés, dont 102 au Québec. La poursuite vise l'endocrinologue Dominique Garrel, de l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal et l'association Option Consommateurs. Au cœur du litige se trouve principalement des propos tenus par le Dr Garrel en conférence de presse le 3 juillet et un article publié par Option Consommateurs dans sa revue *Consommation*, portant sur la perte de poids par des programmes alimentaires. Il y était abondamment question d'une enquête menée sur le Centre de santé minceur.

Dans sa poursuite, le franchiseur Gestion Finance Tamalia inc. signale que 5000 personnes en moyenne fréquentent quotidiennement un ou l'autre de ses centres où travaillent environ 1000 personnes et que les agissements du Dr Garrel et d'Option Consommateurs ont nui à la réputation des Centres de santé minceur. Les résultats de cette enquête faite par le Dr Garrel ont été rendus publics le 3 juillet par la rédactrice en chef du magazine, Isabelle Rivest et par le Dr Garrel. Gestion Finance Tamalia estime que le Dr Garrel a fait preuve de partialité et qu'il était mu par ses intérêts d'auteur d'un livre intitulé *Question de maigrir* et de promoteur d'un médicament vendu pour combattre l'obésité. La poursuite allègue qu'Option Consommateurs et le Dr Garrel auraient laissé entendre que le Dr Garrel avait mené son enquête sur les Centres de santé minceur à la demande du Bureau de la concurrence. Gestion Finance Tamalia assure qu'il n'en est rien.

Les poursuivants estiment que cette façon de faire a eu pour effet de créer de la confusion dans l'esprit des consommateurs, portés à croire que les centres font l'objet d'une enquête publique et ce, au détriment des franchisés.

Un coup monté par McDonald's, affirme la CSN

■ SAINT-HUBERT — La CSN dit avoir la preuve que McDonald's a entièrement orchestré la non-rentabilité des restaurants syndiqués de la rue Peel, à Montréal, et de Saint-Hubert, sur la Rive-Sud, pour justifier une fermeture qui visait plutôt à casser le syndicat. Le bail qui lie McDonald's Canada et le propriétaire de l'édifice de la rue Peel, rendu public hier, par la Confédération des syndicats nationaux, n'expire qu'en 2006, avec une option jusqu'en 2016. Selon la CSN, McDonald's Canada sous-loue le local à son franchisé, et c'est la maison-mère qui a triplé le loyer pour créer la soudaine non-rentabilité. Quant au restaurant de Saint-Hubert, fermé pour cause de non-rentabilité lors de sa syndicalisation, en 1998, McDonald's en est toujours propriétaire et paie plus de 17 000 \$ par année en taxes municipales. La CSN se demande comment l'établissement, qui avait un chiffre d'affaires annuel de plus d'un million de dollars, peut être plus rentable maintenant. (PC)

Mont-Tremblant abandonne

■ QUÉBEC — Les instigateurs des procédures judiciaires visant à faire renverser par la Cour d'appel un jugement de la Cour supérieure en faveur des fusions municipales forcées de Mont-Tremblant et Saint-Jovite (ville et paroisse) se désistent. Dans une lettre expédiée au conseil municipal de la nouvelle ville de Mont-Tremblant, le porte-parole des associations des lacs Tremblant, Mercier et Ouimet, M^{re} Jean Allaire, a invoqué le bien commun pour tourner la page. En 1999, l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant avait intenté une action contre le procureur général du Québec et les anciennes villes de Saint-Jovite et paroisse de Saint-Jovite en vue d'obtenir l'annulation de la loi qui forçait la fusion de ces municipalités. (PC)

CENTRES D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

Au moins 15 décès accidentels auraient pu être évités

■ MONTRÉAL — En quatre ans, au moins une quinzaine de décès accidentels survenus dans des foyers et des centres d'hébergement et de soins de longue durée ont été provoqués par des ascenseurs défectueux ainsi que des fenêtres, des escaliers et du matériel médical non sécuritaires, révèle une revue des enquêtes menées pour le compte du Bureau du coronar du Québec. Un survol fait par *Le Devoir* démontre que les accidents mortels de personnes âgées attribuables à un environnement mal protégé ou à des équipements défectueux ne sont pas chose rare dans les centres d'hébergement du Québec. Et ce, en dépit des mises en garde faites par les coroners ces dernières années. Entre 1996 et les premiers mois de 2000, au moins une quinzaine de personnes sont décédées lors d'accidents qui auraient pu être évités dans des CHSLD et des résidences privées qui avaient la responsabilité de veiller à leur protection et à leur santé. La Fédération de l'âge d'or du Québec réclame depuis des années un cadre juridique pour encadrer les activités de ces centres. (PC)

2 heures d'aubaines live-tôt!

40 % de rabais toute la literie Villager de Liz de Claiborne

40 % de rabais tous les coffrets à bijoux et pendules

Le samedi 14 juillet de 8 h à 10 h

30 % de rabais tee-shirts à logo Tommy Jeans pour elle

10 % de rabais dans presque tous nos rayons

Quelle chance, c'est vendredi 13!

13 % de rabais

en réglant vos achats de marchandises à prix ordinaire de solde ou de liquidation avec votre carte la Baie ou Zellers le vendredi 13 juillet. Exception : aubaines live-tôt. D'autres exceptions s'appliquent précisons en magasin.

Les vendredi, samedi et dimanche 13, 14 et 15 juillet

liquidation semestrielle

25 % de rabais additionnel

ces articles en liquidation :

- mode féminine prix déjà réduits de 25 % à 40 %
- chaussures pour toute la famille prix déjà réduits de 25 % à 50 %
- mobilier de séjour, de chambre à coucher et de salle à manger prix déjà réduits jusqu'à 50 %

15 % de rabais additionnel

ces articles en liquidation :

- mode pour homme et enfant prix déjà réduits de 25 % à 50 %
- accessoires pour elle prix déjà réduits de 25 % à 50 %
- duos-sommeil prix déjà réduits jusqu'à 50 %

40 % de rabais additionnel

ces articles en liquidation :

- bijoux et montres prix déjà réduits de 25 % à 50 %
- exception : achats spéciaux d'articles liquidés par le fabricant.

un exemple? voici le principe

prix initial 100 \$
 prix déjà réduit 50 \$
 rabais additionnel de 25 % - 12,50 \$

vous ne payez que 37,50 \$!

Un rabais total de **60 %**

Sur nos prix originaux.

FOIRE DÉCO
 la Baie, Place Laurier
 Jusqu'au lundi 23 juillet
 Jusqu'à 50 % de rabais
 vaste sélection de cadres, lampes, tapis et davantage!

Les rabais additionnels sont sur nos derniers prix étagés. Le choix et les marques varient selon le magasin.



Primes HBC

TRANSFORMEZ VOS ACHATS DE TOUS LES JOURS EN RÉCOMPENSES

Amassez des points dans tous les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson : la Baie, Zellers, Découverte ou hbc.com

Amassez rapidement des points en utilisant votre carte la Baie ou Zellers. Obtenez 25 points additionnels pour presque chaque dollar dépensé.

Doublement pratiques, vos cartes de crédit la Baie et Zellers vous donnent accès à un plus grand choix!

Les sociétés de détail de la Compagnie de la Baie d'Hudson — la Baie, Découverte, Zellers et Zellers Select — acceptent désormais les cartes de crédit la Baie et Zellers dans tous leurs magasins, pour toutes vos emplettes. Des exceptions s'appliquent.

Vous pouvez échanger vos points du programme primes HBC ou du Club Z contre des milles de récompense AIR MILES[®]



la Baie

J'aime, j'achète!

Profitez de nos prix de LIQUIDATION

sur nos derniers modèles 2000 et nos modèles d'occasion

Exemples Empress 2000

Modèle A 3701 GS, section coulissante, moteur de 330 ch. Caterpillar, génératrice diesel 7,5 kw, roues mag, 2 climatiseurs

Cour.: 237 900\$
 Prix de liquidation **205 000\$**

Kountry Star 2000 (Newmar Corp)

Modèle KS 3758, section coulissante, moteur Ford V10, vérins hydrauliques, caméra de recul, génératrice, fenêtres thermal et plus...

Cour.: 146 900\$
 Prix de liquidation **129 000\$**

Brave WINNEBAGO

Modèle 31 RQ 1997 GM 454, génératrice, air climatisé (moteur et toit), auvent, TV, marche électrique, 28 500 km. Très propre

Modèle 30 JLY 1997 GM 454, génératrice 5000 w, air climatisé, auvent 9000, planchers de bois, capteur solaire et plus, 76 650 km

L'équipe la plus expérimentée du Québec

Financement sur place à des taux privilégiés

MOTORISÉS

LEBLANC

DEPUIS 1968

St-Nicolas

Vente - Service - Consignation

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi de 9h à 21h
 Samedi de 9h à 16h

1250, chemin de la Coopérative (sortie 305, aut. 20, direction Saint-Étienne)

Tél.: (418) 836-9899
 1 877 836-9899

courriel: admin@leblanc-caravan.com

PENSIONS ALIMENTAIRES

Un retraité peut payer moins à son ex-conjointe

■ OTTAWA (PC) — Dans un jugement qui pourrait encourager des milliers de retraités à contester les pensions alimentaires qu'ils versent à leurs ex-conjoints, la Cour suprême du Canada a statué qu'un homme peut réduire les paiements mensuels à son ex-femme maintenant qu'il vit d'une rente.

Dans une décision à sept juges contre deux, le plus haut tribunal du pays affirme que Willis Boston, 67 ans, peut diminuer le montant de ses paiements à son ex-épouse Shirley, 64 ans, puisque la plus grande partie de sa rente actuelle a été prise en compte dans le calcul de son salaire, quand les biens conjugués ont été partagés, en 1994.

Vivant désormais de cette rente et ayant peu d'autres actifs, M. Boston se trouverait à payer de l'argent « en double » à son ancienne femme s'il continuait de lui verser le même paiement mensuel qu'auparavant, estime le tribunal.

La Cour suprême a ainsi confirmé une décision de première instance qui permet à M. Boston de ne payer dorénavant que 950 \$ par mois, soit beaucoup moins que les 3200 \$ qu'il versait jusqu'à maintenant.

Le jugement renverse une décision de la cour d'appel de l'Ontario, qui avait soutenu que M. Boston devait payer 2000 \$ par mois. Selon le plus haut tribunal, la cour d'appel n'était pas justifiée de fixer un tel montant.

Une rente constitue un « bien » et doit être incluse dans le partage des actifs familiaux — que ce soit en tant que montant forfaitaire ou lorsque commence la perception de la rente, tout dépendant du règlement, a statué la Cour suprême.

Willis Boston a fait carrière comme administrateur scolaire. Son ex-conjointe a élevé sept enfants à la maison familiale de Kingston, en Ontario. Elle n'a jamais occupé d'emploi rémunéré.

Le règlement de divorce prévoyait que M. Boston conserve sa caisse de

retraite, alors évaluée à 333 000 \$ après impôt, et que Shirley Boston garde leur maison de cinq chambres. M^{me} Boston a également reçu une partie du montant de la vente d'une maison de campagne, de plusieurs terrains et d'autres actifs.

Willis Boston gagnait 115 000 \$ par année comme directeur éducatif lorsqu'il a accepté de verser une pension alimentaire de 3200 \$ par mois. Ayant pris sa retraite en 1997, ses revenus ne proviennent, depuis 1999, que du régime de pension du Canada et de sa caisse de retraite (7600 \$ par mois pour cette dernière).

De ce montant, 2300 \$ par mois sont ajoutés après le partage des biens, une somme qui n'a donc jamais été incluse dans le règlement de divorce.

Maintenant remarié, M. Boston a accepté de payer une partie de ce 2300 \$ à son ancienne femme, affirmant par ailleurs que toute somme qu'il pourrait devoir lui verser en sus équivaudrait à la compenser en double.

Elle devrait pouvoir subvenir à ses propres besoins avec les revenus qu'elle a pu tirer de ses actifs depuis leur séparation, survenue en 1991, a soutenu Willis Boston.

Aujourd'hui, les actifs de M^{me} Boston sont évalués à 495 000 \$, mais elle a peu de revenus disponibles, une situation qui l'a motivée à réclamer des paiements mensuels de 3400 \$.

Dans le cas présent, et dans des cas similaires, le plus haut tribunal s'est montré d'accord avec Willis Boston. Le jugement envoie le message aux tribunaux inférieurs que les paiements en double devraient être évités dans la mesure du possible.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pas besoin d'attendre les États-Unis pour agir

OTTAWA (PC) — Les autres pays ne peuvent pas attendre l'accord des États-Unis avant d'agir pour contrer les changements climatiques, ont déclaré hier des représentants du gouvernement fédéral, ce qui constitue en quelque sorte une volte-face par rapport à la position adoptée précédemment par Ottawa.

Le Canada croit que des progrès pourraient être réalisés à la rencontre sur les changements climatiques

Une volte-face par rapport à la position d'Ottawa

qui se tiendra à Bonn, en Allemagne, la semaine prochaine, même si les États-Unis ont retiré leur participation à l'accord de Kyoto, ont indiqué les représentants officiels au cours d'un point de presse.

« Nous ne pouvons pas attendre les Américains. Nous avons besoin d'un accord mondial. Tous les autres maintiennent l'engagement pris à Kyoto et nous devrions aller de l'avant », ont-ils ajouté.

Cette déclaration diffère de la position adoptée précédemment par le ministre de l'Environnement, David Anderson. M. Anderson a déclaré à plusieurs reprises qu'il y avait peu d'espoir de progresser tant que les États-Unis ne clarifieraient pas leur position.

Il avait également qualifié de vaines « bravades » les appels à la ratification du traité sans participation américaine. Les États-Unis sont en effet le plus important producteur de gaz à effet de serre au monde.

OPTIMISTES

Les responsables qui participaient au point de presse étaient plus optimistes. « Nous nous rendons à Bonn avec l'intention de réaliser des progrès et même quelques succès, a affirmé l'une d'entre eux. Ce sont des rencontres très importantes. »

L'objectif de la rencontre de Bonn est de décider de règles en vue de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, qui oblige les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % en moyenne, sur la base des niveaux observés en 1990, d'ici 2010.

La clef de sol Correction

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce publiée le jeudi 12 juillet, en page A-7 de ce quotidien. Vous auriez dû lire:

Camescope Digital 8 Sony 1098\$

36 versements de 37,26\$ (au lieu de 25,38\$)

Toutes nos excuses à notre clientèle.

JOURNAUX DANS LE MÉTRO

Quebecor veut seulement faire casser l'exclusivité de Transcontinental

■ MONTRÉAL — Quebecor a renoncé à convaincre la Cour supérieure que l'autorisation accordée à Groupe Transcontinental par la STCUM permettant de distribuer en exclusivité pendant 10 ans son journal gratuit *Mé-tro* dans le métro lui causait un préjudice financier. Quebecor a centré son combat sur un objet unique : faire casser l'exclusivité dont jouit Transcontinental depuis bientôt cinq mois. Le cas

échouant, Quebecor pourra également distribuer son journal gratuit dans le métro. *Le Métropolitain*, plutôt qu'aux abords du métro. C'est ce qu'il a été possible d'apprendre hier en Cour supérieure du Québec où les parties étaient entendues par le juge Jean-Jacques Croteau. Le magistrat est intervenu à plusieurs reprises pour presser les avocats du Groupe Transcontinental et de la STCUM à hâter le pas. (PC)

La vie en jaune

Pour trouver la perle rare en solde !



Vente-promenade étiquettes jaunes du 11 au 15 juillet 2001

Des milliers d'articles, d'accessoires et de vêtements mode en solde ! Jusqu'à **70%** de rabais

300 croisières doubles GRATUITES avec achat

Chaque jour de la Vente-promenade, soyez parmi les 60 premières personnes à vous présenter à la boutique Le Service avec une preuve d'achats de 100 \$ ou plus avant taxes effectués le jour même à Place Laurier et recevez gratuitement un laissez-passer double d'une valeur de 44 \$ pour une croisière à bord du M/V Louis Jolliet.



Certaines conditions s'appliquent. Offre valable jusqu'à épuisement des quantités.

Place Laurier

www.placelaurier.com

350 magasins: Sears, Zellers, La Baie, Toys "R" Us, Future Shop, Sports Experts, L'Union Sport, Résonance, etc.

Ne cherchez plus. C'est la Place.

Un fiasco pour l'équité

HALIFAX (PC) — Un programme fédéral visant à obliger les entreprises à embaucher plus de femmes, d'autochtones, de minorités visibles et de personnes handicapées s'avère un fiasco, indique une étude récente.

Le Programme de contrats fédéraux, qui s'adresse à d'importantes entreprises faisant affaires avec Ottawa, a peu contribué, depuis 1995, à procurer des emplois aux groupes sociaux visés, précise l'étude.

Les entreprises dont les activités n'étaient pas touchées par le programme ont réussi aussi bien — ou même mieux — à intégrer ces groupes à leur main-d'œuvre, soulignent les auteurs.

« Aucun employeur n'a été empêché récemment de déposer une soumission pour tenter d'obtenir un nouveau contrat fédéral (...), même si plusieurs

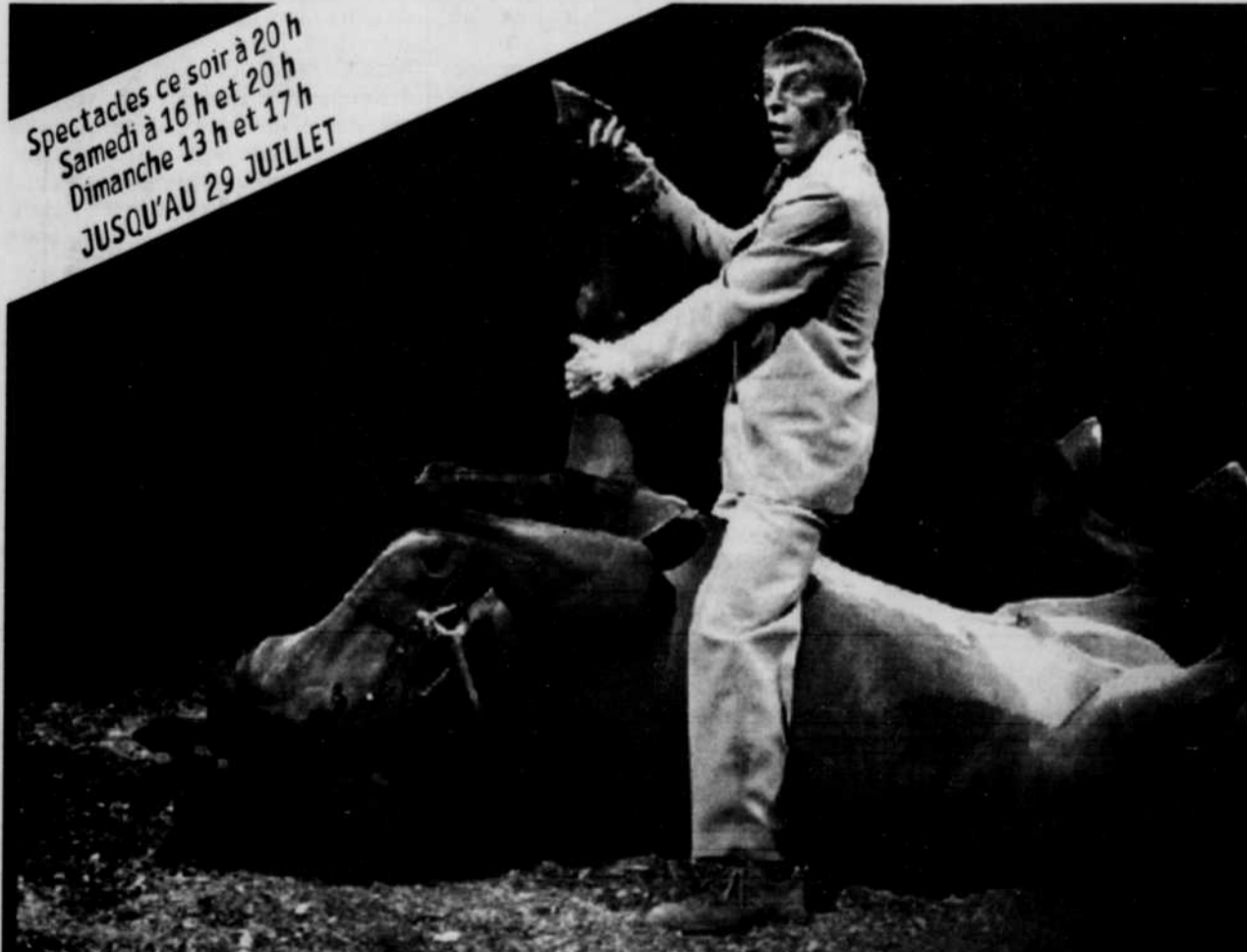
entreprises ne font rien, ou si peu, pour respecter leurs engagements », indique l'étude.

Une comparaison permet de constater que les entreprises non inscrites ont obtenu de meilleurs résultats en ce qui concerne l'embauche des autochtones, des personnes handicapées et des femmes. C'est seulement dans la catégorie des minorités visibles que les entreprises participantes ont fait légèrement mieux.

L'étude, réalisée en mars 2001, conclut ainsi qu'aucun effet positif substantiel n'a été constaté. Le Programme de contrats fédéraux, qui a débuté en 1986, touche les entreprises comptant au moins 100 employés.

Pour être admissibles à des contrats fédéraux évalués à 200 000 \$ et plus, les entreprises doivent tenir compte des exigences complexes du programme.

Spectacles ce soir à 20 h
Samedi à 16 h et 20 h
Dimanche 13 h et 17 h
JUSQU'AU 29 JUILLET



« ... le show raconte une touchante histoire d'amour. »

Jacques Samson, Le Soleil

BANQUE NATIONALE présente

CHEVAL THÉÂTRE

en collaboration avec Tide

Une création de Gilles Ste-Croix

...sous grand chapiteau, plus de 27 artistes et 30 chevaux de races différentes

Sur le Campus de l'Université Laval, à Québec

www.chevaltheatre.com

Billets aussi disponibles au chapiteau
Réservations de groupes : (418) 643-9947

Réseau Billetech

(418) 643-8131
1-877-643-8131
www.billetech.com

Canada

Québec

TVR

PATTISON

LE SOLEIL

CITF

UNIVERSITÉ LAVAL

LE MONDE

BOUCLIER SPATIAL

Washington accélère le tempo

■ WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Le Pentagone veut accélérer le développement d'un vaste programme de défense antimissile malgré les objections de ses alliés et de la Russie sur les violations du traité ABM de 1972.

La construction d'installations pour de nouveaux essais commencera dès avril, a déclaré hier à Washington le secrétaire adjoint à la Défense Paul Wolfowitz, à la veille d'une quatrième tentative d'interception jugée cruciale, prévue demain, d'un missile par un autre missile.

Un troisième essai avait échoué en juillet 2000. M. Wolfowitz et le directeur des programmes de défense antimissile du Pentagone, le général Ronald Kadish, ont dévoilé un ambitieux plan d'essai et de développement de la défense antimissile au sol, en mer, dans les airs et dans l'espace hier lors d'une audience devant la Commission des services armés du Sénat.

Selon ce plan, le Pentagone prévoit de commencer dans moins d'un an la construction de

sites d'essais de missiles intercepteurs en Alaska pour en faire le « banc d'expérimentation » de la défense antimissile américaine qui s'étendra jusqu'à l'atoll Kwajalein des îles Marshall, dans le Pacifique.

Les sites d'essai en Alaska, dont la réalisation pourrait être achevée entre 2004-2006, seraient utilisés comme défense rudimentaire antimissile en cas d'urgence, a indiqué le général Kadish.

Ce banc d'expérimentation comprendra cinq silos de missiles au sol à Fort Greely en Alaska où se trouvera un centre de commandes et de contrôle ainsi qu'une installation sur l'île de Ko-

diak pour lancer aussi bien des missiles intercepteurs que des leurres, a-t-il précisé.

Pour sa part, Donald Rumsfeld, secrétaire à la Défense, a souligné hier qu'il était « inutile d'être un génie pour comprendre que nous allons nous heurter » aux restrictions prévues par le traité antimissile ABM de 1972.

« Il y a de fortes chances pour que cela se produise d'ici quelques mois plutôt que quelques années », a déclaré de son côté M. Wolfowitz.

« Nous devons soit nous en retirer soit le remplacer », a-t-il ajouté.

NOUVEL ARRANGEMENT

Les États-Unis vont essayer de conclure un accord avec la Russie pour un nouvel arrangement stratégique en vue d'aller au-delà du traité ABM, a-t-il dit. Toutefois, il est « difficile d'assurer avec certitude que cela se produira au cours de l'année qui vient », a-t-il encore dit.

Le président russe Vladimir Poutine avait déjà

averti que son pays était prêt à placer des ogives à têtes multiples sur ses missiles intercontinentaux de la dernière génération au cas où Washington abandonnerait le traité.

M. Rumsfeld s'est dit optimiste « sur le moyen de parvenir à un arrangement mutuel » avec la Russie.

Hier, M. Igor Sergueïev, l'ancien ministre russe de la Défense qui conseille désormais M. Poutine sur les questions de stabilité stratégique, a déclaré que « d'une manière ou d'une autre, nous ne voyons pas de raisons de paniquer et nous n'allons pas supplier les États-Unis de respecter le traité ABM », a-t-il dit, selon l'agence Ria-Novosti.

Enfin, d'après le *Washington Post* publié hier, le département d'État a ordonné la semaine dernière aux ambassades américaines dans le monde d'informer les gouvernements étrangers de l'intention américaine de développer son bouclier antimissile.

Le Pentagone parle de mois et non plus d'années

ÉTATS-UNIS Forage interdit dans des régions protégées

Nouveau revers pour Bush et son programme énergétique

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat américain a voté mercredi soir l'interdiction de nouveaux forages de pétrole et de gaz dans des régions protégées dans l'ouest des États-Unis, ce qui constitue un nouveau revers pour le président George Bush dans le domaine énergétique.

Par un vote de 57 contre 42, les sénateurs ont approuvé une mesure introduite par le démocrate Richard Durbin interdisant de nouvelles explorations de gaz et de pétrole dans des zones telles que l'« Escalante National Monument » (monument national du grand escalier) dans l'Utah, qui avaient été déclarées monuments nationaux par l'ancien président Bill Clinton.

« Nos monuments nationaux (...) ne devraient pas être exploités pour du pétrole et du gaz qui apporteraient peu à nos ressources énergétiques nationales », a déclaré M. Durbin en se félicitant du vote. L'administration Bush s'était déclarée favorable à l'exploitation de ces 15 monuments nationaux.

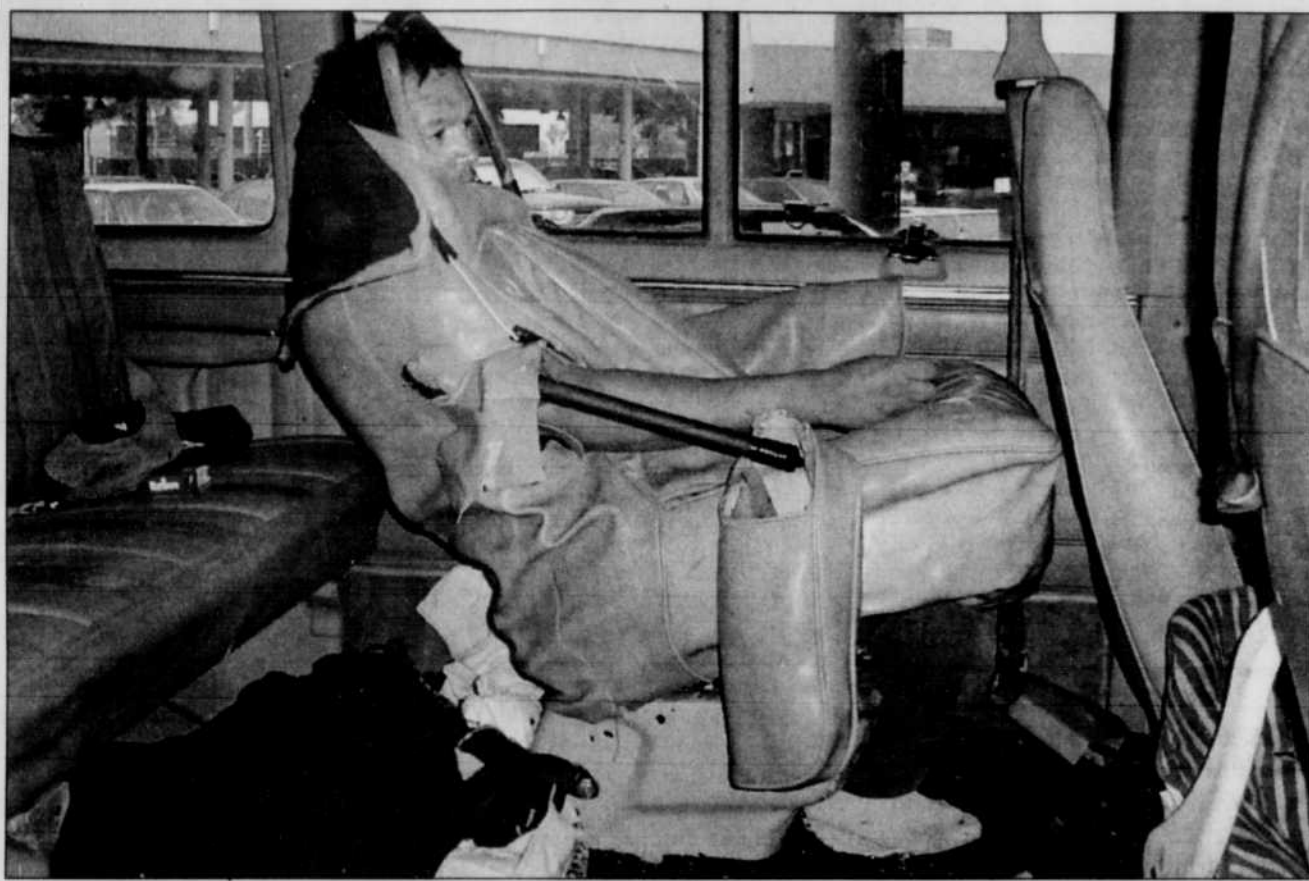
Le programme de M. Bush fait face à une forte résistance au Congrès, chez les démocrates mais aussi de républicain. Dix d'entre eux se sont joints à 46 démocrates et un indépendant pour soutenir l'amendement.

Le président américain avait annoncé en mai un vaste plan de relance de la production énergétique aux États-Unis, grâce essentiellement aux énergies fossiles, à l'augmentation de l'utilisation du nucléaire et du charbon.

Fin juin, la Chambre des représentants avait voté l'interdiction de nouveaux forages sous les Grands Lacs (nord). Le Congrès se montre également réticent à donner son feu vert à des forages pétroliers dans une réserve naturelle protégée située dans le nord de l'Alaska.

Le gouvernement a aussi été forcé de réévaluer son plan autorisant le forage de pétrole et de gaz dans l'est du Golfe du Mexique après des protestations en Floride conduites par le frère du président, le gouverneur Jeb Bush.

Caché dans son banc de voiture



Enrique Aquilar Canchola a l'imagination fertile mais cela ne donne pas forcément de bons résultats. Ce Mexicain de 42 ans voulait franchir clandestinement la frontière des États-Unis et pour ce faire, il s'est caché dans un banc de véhicule. Mais il a été découvert par un douanier.

ULSTER

Violence partout!

BELFAST (d'après AFP) — Après une journée au cours de laquelle quelque 100 000 membres de l'ordre protestant d'Orange avaient défilé dans un calme tendu dans la province, de nouveaux troubles ont éclaté hier soir à Ardoyn, un quartier catholique de Belfast.

Quelque 55 policiers ont été blessés, lorsque de jeunes nationalistes catholiques ont tenté de franchir un barrage policier alors qu'un défilé protestant passait à proximité.

Les forces de l'ordre ont tiré des balles de plastique et utilisé des canons à eau pour tenter de disperser un groupe de quelque 200 émeutiers.

Nigel Dodds, député protestant du Parlement d'Irlande du Nord, a affirmé que les attaques des catholiques étaient préméditées. « C'était une attaque orchestrée menée par un petit groupe de républicains déterminés à blesser grièvement, à blesser mortellement des policiers », a-t-il déclaré.

Dans l'est de Belfast, des policiers ont été déployés pour séparer des loyalistes et des républicains qui se lançaient des pierres au passage d'un parade orangiste.

Des émeutes ont aussi éclaté pendant une parade orangiste dans la ville de Ballycastle, sur la côte nord.

Les Unionistes ont saisi l'occasion des marches pour critiquer les négociations de paix de Weston Park, appelant à l'exclusion du parti nationaliste Sinn Féin de la coalition gouvernementale d'Irlande du Nord si l'Armée républicaine irlandaise (IRA), dont il est l'aile politique, refusait toujours son désarmement.

FESTIVITÉS ORANGISTES

Le 12 juillet, les protestants commémorent par des défilés dans toute la province la victoire de Guillaume d'Orange sur le roi catholique Jacques en 1690, provoquant la colère de la minorité catholique qui y voit autant de provocations.

Des émeutes avaient déjà eu lieu dans la nuit de mercredi à hier à Portadown.

La police, appuyée par l'armée, avait utilisé un canon à eau pour disperser plusieurs centaines d'émeutiers loyalistes dans un quartier catholique, tirant des balles en plastique. Dix-neuf policiers et deux civils avaient

été blessés.

Quelques heures plus tard à Belfast, des militants masqués des deux principales milices loyalistes, l'UVF (Ulster Volunteer Force) et l'UFF (Ulster Freedom Fighters), tiraient en l'air plusieurs rafales.

Mardi, au beau milieu des négociations entre Londres, Dublin et Belfast, l'UFF avait annoncé qu'elle retirait son soutien aux accords de paix de 1998 — tout en maintenant son cessez-le-feu — pour protester contre l'absence de désarmement de l'IRA.

C'est précisément pour cette raison que le chef de l'exécutif semi-autonome nord-irlandais, le protestant David Trimble, a démissionné début juillet.

Aujourd'hui, les principaux acteurs du processus de paix doivent reprendre leurs après discussions.

Légalement, une solution doit être trouvée avant le 12 août. En cas d'échec, Londres devra soit dissoudre l'assemblée locale et convoquer de nouvelles élections, soit suspendre les institutions semi-autonomes, au risque de compromettre un peu plus le fragile processus de paix instauré il y a trois ans dans la province.

BULGARIE

L'ex-roi Siméon II devient premier ministre

SOFIA (AFP) — L'ex-roi Siméon II, qui avait fui la Bulgarie en 1946, a accepté hier d'assumer les fonctions de premier ministre pour tenir ses promesses électorales de combattre la pauvreté et la corruption.

Premier ex-souverain à revenir au pouvoir après la chute du communisme en Europe de l'Est, il devra prêter serment de respecter la Constitution républicaine.

La Bulgarie, le plus pauvre des pays candidats à l'Union européenne, a lancé depuis quatre ans des réformes

qui doivent lui permettre de rejoindre l'UE et l'OTAN.

Le Mouvement national Siméon II qu'il a constitué deux mois avant ce scrutin dispose de 120 sièges au parlement sur 240 au total.

Il a invité la coalition sortante, Forces démocratiques unies (FDU) qui a 51 députés, et le parti de la minorité turque Mouvement pour les droits et libertés (MDL), qui a 21 sièges, à participer au futur gouvernement, laissant entendre que le nom du premier ministre était négociable

Mais les FDU ont refusé d'entrer au gouvernement, tout en assurant le MNS II de leur soutien au parlement pour la poursuite des réformes nécessaires.

Le nouveau gouvernement doit être constitué par le MNS II et le MDL, permettant pour la première fois de l'histoire du pays à la minorité turque d'entrer au gouvernement.

Situation inhabituelle pour un homme qui n'a jamais abdicé, arrière-petit-fils du dernier roi de France Louis-Philippe, parent de la reine Elizabeth

II et du roi des Belges Albert.

Depuis la chute du communisme en 1989 il a essayé de convaincre les Bulgares des avantages de la monarchie, mais n'a jamais pu gagner à cette cause plus de 15% de la population.

Par contre, Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha est l'homme le plus populaire du pas.

La Cour constitutionnelle a confirmé que, n'ayant pas vécu en Bulgarie ces cinq dernières années, il ne pouvait pas être candidat à l'élection présidentielle l'automne prochain.

EN BREF

AFFAIRE CHANDRA LEVY

Enquête préliminaire

■ WASHINGTON — Une enquête préliminaire a été ouverte hier dans l'affaire de la disparition de Chandra Levy, jeune stagiaire américaine disparue depuis plus de deux mois. La jeune femme avait fréquenté un parlementaire démocrate, Gary Condit, un élu de Modesto, en Californie. Cet homme de 53 ans est une personnalité de la vie politique à Washington et en Californie. L'enquête préliminaire doit établir si Gary Condit a fait obstruction à la justice ou a encouragé un faux témoignage dans cette affaire, expliquait hier un enquêteur. Une jeune femme, Anne-Marie Smith, a en effet affirmé que Gary Condit lui a fait signer un document pour démentir qu'elle a eu avec lui une liaison de près d'un an. « Il s'agit des premiers stades, d'entendre les témoins et de déterminer s'il faut aller plus loin », a ajouté l'enquêteur. Marié, père de famille, Gary Condit a reconnu que sa relation avec Chandra Lévy dépassait le simple cadre de l'amitié. Il a en revanche démenti avoir demandé à quiconque de mentir dans cette affaire. (AP)

15 millions \$ de moins pour les Kennedy

■ NEW YORK — Deux ans après la mort de John Kennedy Jr. dans un accident d'avion, avec son épouse Carolyn Bessette et sa belle-sœur Lauren, la famille Kennedy a accepté de payer à la famille Bessette 15 millions \$ de compensations, a rapporté hier le journal *New York Post*. L'accord conclu par la famille Kennedy pour dédommager les parents de la mort de leurs deux filles de 33 et de 34 ans intervient après « deux ans de bataille juridique », selon le journal. J. Kennedy Jr., 38 ans, était aux commandes d'un Piper Laurie, pour se rendre au mariage d'une cousine avec les deux sœurs Bessette, quand l'avion s'est abîmé en mer, le 16 juillet 1999, au large du Massachusetts (nord). (AP)

Évacuation partielle de la Maison-Blanche

■ WASHINGTON (AFP) — Les services de sécurité présidentiels (Secret Service) ont mis fin hier vers midi à l'évacuation d'une partie de la Maison-Blanche déclenchée en raison d'une alerte à la bombe, ont indiqué des responsables des services de la présidence. Le président George W. Bush et le vice-président Dick Cheney « n'ont jamais été en danger », a indiqué un porte-parole du Secret Service. L'évacuation a été ordonnée vers 11 h en raison de la présence d'une voiture garée dans une allée d'accès à la résidence présidentielle, dans laquelle un chien dressé pour détecter les bombes a senti un objet suspect. Le chef de cabinet de George W. Bush, Andrew Card, et la conseillère pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice, ont été priés de sortir de même que les journalistes et des membres du cabinet. Le Secret Service a levé l'ordre d'évacuation après avoir inspecté le véhicule suspect et avoir constaté qu'il s'agissait d'une fausse alerte, ont précisé des responsables sous couvert de l'anonymat. (AFP)

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur ALAIN DUBUC

Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information MICHEL SAMSON

EDITORIAL

Esculape conscrit

Encore une fois, Rémy Trudel a parlé trop vite. En invitant les universités à offrir dès cette année des places en médecine aux personnes venant de la Gaspésie-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue, il a voulu se montrer le bon ministre de la Santé qui vient de régler la pénurie de médecins en région. Rémy Trudel a oublié qu'il ne peut susciter des « vocations », ni avoir recours à la discrimination pour résoudre un problème, sans en créer d'autres.

La Fédération des médecins omnipraticiens et la Fédération des médecins résidents du Québec ont d'ailleurs vite fait de souligner que la formule séduisante du ministre était incomplète. Encore une fois, le ministre a préféré la forme au contenu. Comme pour son miraculeux « pacte médico-social » avec les médecins, comme pour le choix des membres des conseils d'administration des établissements de santé, comme pour la hausse non pas annulée, mais reportée, des coûts d'hébergement dans les centres de soins de longue durée. Le ministre a le don de faire des annonces sans que toutes les ficelles soient attachées.

Faudra-t-il dorénavant être né à Matane, à Cap-aux-Meules, à Dolbeau ou à Rouyn pour espérer décrocher une place dans une faculté de médecine? Le lieu d'origine d'un étudiant aura-t-il plus de poids que sa personnalité, son humanisme et sa formation scolaire?

Entre le candidat de Québec, qui possède le profil parfait pour faire un bon médecin et celui de Sept-Îles, qui vise la médecine pour le fric, lequel devra choisir l'université pour répondre aux besoins des Québécois et aux politiques du ministère de la Santé? Et la jeune Gaspésienne qui avait promis de travailler dans sa région lorsqu'elle aurait terminé sa formation à McGill, a-t-elle le droit, après six ans à Montréal, de changer d'idée si un poste lui est offert dans un centre hospitalier universitaire de Montréal?

Un ministre doit se poser ce type de questions avant d'inciter les universités à considérer un critère géographique et laisser croire qu'il vient ainsi de trouver une façon de mieux répartir les médecins dans la province. Rémy Trudel aurait mieux fait de se concentrer sur sa bonne nouvelle: la hausse des admissions en médecine.

L'annonce était en effet attendue depuis quelques années. Dès 1997, le Collège des médecins avait suggéré au gouvernement du Québec de hausser de 55 étudiants par année le nombre d'admissions dans les quatre facultés de médecine, et ce afin d'assurer en l'an 2000 un équilibre entre l'offre et la demande de services.

Cette demande était d'autant plus justifiée que les programmes de retraite offerts aux médecins ont eu, tout comme pour les infirmières, un attrait sous-estimé.

Environ 4% des médecins devaient partir à la retraite. C'est le double qui ont déposé leur sarrau. L'augmentation des effectifs est également motivée du fait que les jeunes médecins, de plus en plus des femmes, ne consacrent pas autant d'heures à leur pratique. La demande de consultations n'est cependant pas en baisse. Québec ne peut cependant pas se fier uniquement sur la hausse de l'effectif pour offrir de meilleurs services de santé. La province aura beau avoir le meilleur ratio médecin/patients, les malades ne seront pas mieux soignés et les services ne seront pas plus accessibles si les médecins sont mal répartis sur le territoire et dans les divers établissements et si l'organisation du travail est déficiente.

Il faut donc poursuivre nos efforts pour améliorer le fonctionnement du système, sans recourir à la conscription.

Une nouvelle
attendue: la
hausse des
admissions
en médecine



Brigitte
Breton

BBreton@lesoleil.com

LES ENFANTS SOLDATS



REPRISE

Le PQ face à la désaffection du vote féminin

Claude Lalonde
Sainte-Foy

Les femmes s'éloignent du Parti québécois. À première vue, c'est à n'y rien comprendre. Aucun parti politique au Canada, en Amérique et même en Europe, sauf peut-être dans les pays nordiques, n'a tant fait pour la promotion de la condition féminine. Le parti fondé par René Lévesque est exemplaire à ce chapitre.

La ministre Linda Goupil explore plusieurs pistes pour expliquer cette déconvenue à l'équation du donnant-donnant. Afin de conquérir la faveur de cet important 50 % de l'électorat, elle propose de faciliter davantage l'accès de femmes à tous les échelons de la hiérarchie gouvernementale, particulièrement à des postes de responsabilité. Pourtant, les candidatures féminines bénéficient déjà de conditions très favorables pour accéder à la fonction publique et parapublique québécoise et en gravir rapidement les échelons. Peut-on vraiment pousser plus loin l'action positive?

Cela serait trop simple et probablement contre-productif pour son parti, dans les conditions actuelles. Il faut chercher ailleurs, aller vers d'autres avenues, explorer d'autres paliers, pour découvrir les vraies raisons de cette désaffection.

Je me sentrais mal à l'aise de mettre en cause l'orientation de l'action féministe du gouvernement actuel, si celle que je suggère en contrepartie, n'était appuyée par une professionnelle du milieu de la psychologie et ancien membre d'un comité pour l'équité salariale en milieu scolaire, avec qui j'ai discuté de la question.

Nous sommes parvenus à établir au moins trois constats. Premier constat: les femmes sont peu intéressées par les questions d'ordre politique. Cela s'observe particulièrement à l'occasion de rencontres sociales, de réunion de famille ou d'amies, alors qu'elles bannissent trop facilement la politique et les affaires publiques de leurs sujets de conversation.

Pendant un certain temps, il y a plusieurs années, on pouvait percevoir une croissance de l'intérêt des femmes pour ce genre de question. C'était à l'époque où les nombreuses attentes créées par le

PQ avaient encore un effet mobilisateur. Il a eu plafonnement, puis déclin. Pour bien des gens, les femmes en particulier, la perception du travail de nos politiciens est négative: défense d'intérêts personnels, partisanerie excessive, mensonges, insultes, perte de temps sur des questions de procédure, etc.

Le respect accordé aux politiciens et aux institutions parlementaires est actuellement à son plus bas. Peu intéressée par les questions politiques et déçue du comportement des dirigeants nationaux,

**Le PQ veut tellement
plaire aux femmes qu'il semble
prêt à la compromission.
C'est louche et triste à voir.
Il en perd le respect
et détruit sa crédibilité**

qui par leur comportement avilissent l'enceinte parlementaire au point de parfois en faire un cirque, une partie de l'électorat féminin s'intéresse de moins en moins aux produits législatifs, même à ceux qui lui sont destinés.

Deuxième constat: les femmes détestent la « chicane » et veulent plus de sécurité. Trop souvent, uniques responsables de l'éducation des enfants, parfois seules pourvoyeuses du revenu familial, de plus en plus fréquemment aux prises avec les problèmes reliés au monoparentalisme etc., il ne faut pas s'étonner si les femmes n'aiment pas la « chicane », qu'elle soit fédérale-provinciale, ou liée aux institutions sociales ou éducatives.

Elles en ont assez de l'insécurité forcée dans laquelle elles sont plongées régulièrement, sans véritable espoir d'en sortir. De grâce, n'ajoutez pas celle des chicanes constitutionnelles.

Le troisième constat est fortement relié au précédent et constitue probablement, à ce moment-ci, la principale raison de la chute de popularité du PQ chez les femmes. Les femmes, très majoritairement, n'apprécient pas qu'un groupe

de pression, dut-il se nommer Conseil du statut de la femme, décide pour elles. Elles craignent l'effet socialement déstabilisateur d'un certain féminisme outrancier actuel. Si, à la chicane constitutionnelle il faut ajouter la « guerre des sexes », alors l'insécurité, au quotidien, arrive à son comble.

Un nombre important de femmes n'est pas d'accord avec le ton chicanier et frondeur de certaines revendications féministes auxquelles le gouvernement actuel s'associe trop facilement. Il y a trop de Françoise David et de Monique Richard qui lui bouchent la vue. M^{me} Goupil a bien raison de dire que les femmes ne constituent pas un groupe monolithique.

En conclusion, je me permets les suggestions suivantes. En plus d'investir un effort considérable dans la mise en place de mécanismes de politisation de la population en général et des femmes en particulier, à l'école ou autrement, et de travailler à redonner un peu plus de respectabilité à l'institution parlementaire, le gouvernement doit marquer un temps d'arrêt dans son association factuelle ou implicite au mouvement féministe revendicateur et « jusqu'au-boutiste » actuel. Il doit même prendre une certaine distance.

Le PQ veut tellement plaire aux femmes qu'il semble prêt à la compromission. C'est louche et triste à voir. Il en perd le respect et détruit sa crédibilité. Il doit apprendre à écouter calmement les femmes, toutes les femmes, pas seulement les groupes de pression.

Les libéraux, eux, ont appris à le faire. Le Parti libéral ne s'est jamais commis que posément pour la cause féminine. Il n'a jamais fait montre d'obséquiosité face au réquisitoire féministe, et voyez le résultat: la cause n'a pas cessé d'avancer et le soutien électoral des femmes leur demeure favorable.

Le PQ doit réaliser qu'à vouloir aller trop vite en ce domaine extrêmement délicat, il risque de corriger une injustice par une autre, en plus d'ouvrir la porte à l'effet pervers de l'homogénéisation du comportement et de la suppression de la différence. Et les femmes tiennent à leur différence.

CARREFOUR DES LECTEURS

Et la fête du Canada, M. l'animateur!

(Lettre à M^{me} Marlène Simard, directrice de la radio CBV, société Radio-Canada)

À l'émission *Tomber la chemise* du samedi 23 juin 2001, animée et réalisée par André Chouinard, le sujet de la fête dite « nationale » du 24 juin fut l'objet de commentaires et d'entrevues durant près de trois heures. Lors de l'émission du 30 juin, aucun mot ne fut prononcé, ni aucune information ne fut communiquée concernant la programmation et les activités de la fête du Canada. C'est une insulte.

Je respecte les idées politiques de tout le monde, mais je n'accepte pas qu'une station d'État fédérale com-

me le 106,3 FM fasse la promotion de la fête provinciale et que la semaine suivante, au cours de la même émission, la même station fédérale ne mentionne aucunement la fête nationale du Canada.

Je considère cela comme une insulte à tous les Canadiens et je demande que des excuses publiques soient diffusées à votre antenne.

Gabriel Proulx
Lac-Échemin

Le nom de Chicoutimi devrait rester

Certes, le mot Saguenay est un nom d'origine amérindienne, mais Paul Tremblay, dans LE SOLEIL du 6 juillet, a raison de déplorer l'adoption de ce nom pour désigner la nou-

velle ville issue de la fusion des municipalités de Chicoutimi et Jonquières. Le Saguenay devrait continuer de désigner un cours d'eau et un fjord, et la moitié de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il est dommage de voir disparaître le nom de Chicoutimi du patrimoine toponymique des villes du Québec. Lors de la fusion volontaire de Victoriaville et d'Arthabaska, il y a quelques années, malgré l'existence d'une demi-douzaine de villes baptisées Victoria de par le vaste empire colonial britannique, l'étrouffé d'esprit ou la myopie de la majorité domiciliée à Victoriaville avait fait triompher ce nom contre celui, unique au monde, et authentiquement indigène, d'Arthabaska.

Mais cette fois-ci, le gouvernement a-t-il choisi le nom de Saguenay au

lieu de celui de Chicoutimi sous prétexte de ne pas froisser les contribuables de Jonquières?

On a peine à le croire. Pour quelles raisons, alors?
Henri Lamontagne
Québec

Les deux pieds dans les plats...

Une fois de plus, M. Landry a trouvé le moyen de se mettre les pieds dans les plats! Dans une entrevue accordée à Radiomédia, il a affirmé que « la souveraineté implique l'instauration d'un système politique présidentiel et de la représentation proportionnelle ». Ainsi, le premier ministre a affirmé que le régime parlementaire n'est

pas le meilleur régime que l'on pourrait imaginer pour un Québec souverain.

On devrait lui préférer le régime présidentiel américain ou encore le modèle hybride français, qui s'est inspiré à la fois du parlementarisme britannique et du présidentielisme américain avec plus ou moins de succès, comme les experts constitutionnels le reconnaissent.

Ajoutée à la proportionnelle, la recette de M. Landry aurait toutes les chances de nous précipiter dans le chaos en institutionnalisant l'instabilité gouvernementale. Quelle perspective d'avenir, M. le premier ministre! Vraiment, la recette proposée serait tout à fait conforme au modèle québécois! Vous ne croyez pas?

Michel Bellavance
Québec

NEW YORK
Neuf millions \$ pour un
Haïtien torturé

■ NEW YORK (AFP) — Un immigré haïtien, qui avait été torturé en 1997 dans un commissariat de New York, va toucher sur 20 ans des indemnités totalisant 8,750 millions, aux termes d'un

accord conclu hier devant la justice avec la Ville et une association de policiers. Dans l'histoire de New York, c'est la première fois qu'un tel montant de dommages et intérêts est accordé à un particulier. Abner Louima, 34 ans, va recevoir immédiatement deux millions \$. Le reste de l'argent lui sera versé annuellement, pendant 20 ans. « Je n'estime pas être un homme riche. Je me sens comme une personne qui a la chance d'être vivante et de voir un peu de justice », a

déclaré M. Louima en quittant le tribunal de Brooklyn. Il a précisé qu'il se servirait d'une partie de la somme pour créer un fonds d'aide aux victimes de brutalités policières, car son affaire n'est qu'une parmi d'autres. « J'espère pouvoir aider d'autres victimes, pour qu'elles puissent aussi obtenir justice », a-t-il dit. La municipalité a estimé dans un communiqué qu'il s'agissait « d'un accord équitable pour M. Louima et pour les habitants de New York ». La Ville

versera au Haïtien 7,125 millions de dollars, tandis qu'une association de bienfaisance de policiers (Patrolmen Benevolent Association) lui payera 1,625 million. Abner Louima avait été sodomisé le 9 août 1997 avec un manche à balai dans les toilettes du commissariat par un policier de 28 ans. L'auteur des tortures, Justin Volpe, purge une peine de 30 ans de prison. Trois autres policiers avaient été reconnus coupables de complicité. (AFP)

Profitez de cette vente dès maintenant!

PAS UN SOU C'EST UN MIRACLE

En vedette des PRIX MIRACLE dans chaque rayon!

Rien n'égale le confort du cuir!

Goûtez au confort et profitez de la durabilité des dessus de siège en cuir italien véritable! Les dessous moelleux des sièges, des accoudoirs et des dossiers hauts rembourrés feront la joie de la famille et des amis. Fauteuil 759\$ Causeuse 1069\$ Table à café 349\$ Table de bout 329\$ Lampe 109\$

PRIX MIRACLE
1099\$
Livraison Inclusive

<p>NOUVEAU</p> <p>PRIX MIRACLE 849\$ Livraison Inclusive</p> <p>Le tissu écossais, j'en raffole! De style transitionnel, ce canapé se présente dans un saisissant tissu écossais et est muni de pattes en bois solide. Fauteuil 599\$ Causeuse 799\$</p>	<p>PRIX MIRACLE 899\$ Livraison Inclusive</p> <p>Contemporain et décontracté! Ce canapé exceptionnel est recouvert d'un coton broissé en denim bleu bordé d'une garniture à rayures. Fauteuil 729\$ Causeuse 849\$</p>	<p>NOUVEAU</p> <p>PRIX MIRACLE 949\$ Livraison Inclusive</p> <p>Somptueux canapé en cuir Chic et contemporain, ce canapé a des dessus de siège en cuir italien véritable. Fauteuil 649\$ Causeuse 899\$</p>		
<p>PRIX MIRACLE 969\$ Livraison Inclusive</p> <p>Confort en mouvement! Grâce à un bras pratique, adoptez en douceur une position inclinée. Fauteuil inclinable 679\$ Causeuse inclinable 929\$</p>	<p>PRIX MIRACLE 1249\$ Livraison Inclusive</p> <p>Appréciez la richesse du cuir! Très confortable et très abordable avec des dessus de siège en cuir italien véritable. Fauteuil et tabouret 499\$ Causeuse 1199\$</p>	<p>PRIX MIRACLE 1999\$ Livraison Inclusive</p> <p>Un canapé tout en cuir italien à 100 % Offrez-vous le plaisir de ce canapé tout en cuir italien à 100 %. Profitez des accoudoirs rembourrés et de cette garniture à vraies têtes de clous! Fauteuil 1299\$ Causeuse 1949\$</p>		
<p>NOUVEAU</p> <p>PRIX MIRACLE 199\$ Livraison Inclusive</p> <p>Berçant pivotant avec tabouret Disponible en rose, bleu ou vert.</p>	<p>PRIX MIRACLE 399\$ Livraison Inclusive</p> <p>Moelleux, berçant, inclinable Disponible en bleu ou bourgogne.</p>	<p>PRIX MIRACLE 599\$ Livraison Inclusive</p> <p>Siège en cuir Disponible en noir, lie-de-vin, bleu marine ou vert.</p>	<p>PRIX MIRACLE 249\$ Livraison Inclusive</p> <p>Table à café contemporaine Table de bout 239\$</p>	<p>PRIX MIRACLE 329\$ Livraison Inclusive</p> <p>Table à café traditionnelle Table de bout 319\$</p>

Plus
Demandez-nous comment
Ne Rien Payer Pour

UN AN!

Pas d'acompte!* Pas de paiement mensuel! Sur tout article en montre dans nos SuperMagasins!

LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

VANIER
100, rue Chabot,
à proximité des Halles Fleur de Lys
(418) 683-9600

STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902

*S.A.C. Toutes les taxes applicables et tout frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû dans un an à partir de la date d'achat. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon la région. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises "Emportez" ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour d'autres modalités de paiement. Un acompte de 15 pour cent requis pour les commandes spéciales.